

Avant propos

Ce **livre 2** est la pièce maîtresse de la modification du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine de Bordeaux. À la fois document d'orientation et programme d'actions, il affiche les ambitions renouvelées de la CUB, en s'appuyant sur les conclusions du **livre I**. Celui-ci présente le diagnostic du marché du logement de l'agglomération et met en évidence une situation paradoxale où les difficultés des ménages pour trouver un logement choisi et adapté s'aggravent, et ceci alors que l'effort de construction est à son comble, preuve à la fois du retard accumulé et de l'inadéquation globale de la production et des besoins.

Les ambitions n'ont de sens que si elles s'expriment en objectifs et sont accompagnées de moyens de mise en œuvre. Ceux-ci sont exposés et développés dans la partie « des ambitions à l'action », qui a valeur de programme d'actions. Quant à la spatialisation de l'action, elle se traduit par une géographie préférentielle dans laquelle sera porté l'effort communautaire.

Ce document fondateur de la politique communautaire de l'habitat a été conduit par la Communauté urbaine de Bordeaux et sa réalisation a été confiée à l'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine.

Sommaire

I. Des constats aux enjeux	p. 7
2. Des enjeux aux ambitions	p. 1 I
Défi n° I : promouvoir un habitat solidaire et durable Recentrer le développement urbain sur le cœur de l'agglomération Garantir l'équilibre urbain et social de l'agglomération et de ses quartiers	р. 12
Défi n°2 : accompagner le projet de développement et d'accueil de l'agglomération 9 Considérer l'habitat comme un moteur de croissance Articuler le développement urbain et opérationnel à la programmation de logements	р. 13
Défi n°3 : permettre à tous un parcours résidentiel choisi, de qualité et adapté aux besoins Développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins Favoriser la fluidité des parcours résidentiels des ménages Promouvoir la fonction sociale du parc privé	p. 14
Défi n°4 : construire une politique de l'habitat communautaire partagée	р. 15





3. Des ambitions à l'action	p. 17
A. La nécessité de se donner des objectifs quantifiés et territorialisés a. 5 000 logements au minimum pour satisfaire les besoins b. Plus de 2 000 logements locatifs conventionnés pour fluidifier les parcours résidentiels c. Des besoins particuliers à prévoir d. Des objectifs d'intervention sur le parc existant e. La géographie préférentielle : où porter l'effort ?	р. 18
B. Un programme d'actions décliné en neuf thèmes	р. 25
Thème 1. Dynamiser la production de logements sociaux	p. 26
Thème 2. Impulser une politique foncière en faveur de l'habitat	p. 28
Thème 3. Accompagner le renouvellement et la rénovation du parc locatif social	p. 30
Thème 4. Maintenir et développer un parc privé abordable et de qualité	p. 32
Thème 5. Favoriser une accession à la propriété abordable	p. 34
Thème 6. Accompagner les parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie	p. 36
Thème 7. Favoriser le logement des jeunes	р. 38
Thème 8. Développer le confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées	p. 40
Thème 9. Accueillir les gens du voyage	p. 42
C. Un dispositif de mise en œuvre à la hauteur des ambitions a. Porter l'observation du territoire	p. 44
b. Instituer un débat permanent autour de l'habitat	
c. Faire vivre les synergies entre acteurs	
d. Piloter et animer le PLH	
e. Suivre la mise en œuvre du PLH	
Annere I I a disposibil d'abonymien et de avivi	_ 4-
Annexe 1. Le dispositif d'observation et de suivi	p. 47
Annexe 2. Les objectifs du PLH communautaire déclinés par secteurs et communes	p. 57











Des constats aux enjeux

1.



Le Programme Local de l'Habitat communautaire fête ses six ans, alors que beaucoup d'autres agglomérations comptent 25 à 35 années d'expérience dans le domaine. Au regard de l'attractivité de la place bordelaise et de la pression qui s'exerce sur son territoire, force est de constater que la mobilisation des acteurs est effective. Le chemin parcouru montre surtout la dynamique engagée.

Toutefois, les constats suivants rappellent que la mobilisation et la dynamique des acteurs est plus que jamais nécessaire et que l'enjeu essentiel reste l'ambition du projet d'agglomération:

- une croissance démographique et des évolutions dans les comportements socio-démographiques qui confirment les nouveaux besoins en logements et qui interpelle les acteurs pour que l'agglomération puisse jouer à plein son rôle d'accueil;
- des capacités foncières potentielles notoires dans le PLU, mais insuffisamment exploitées pour répondre à la hauteur des besoins en matière d'habitat;
- une production qui n'est pas suffisamment compatible aux besoins en termes de volume, de diversité comme de prix ;
- un accès difficile aux parcs locatifs de l'agglomération, le parc public par son offre insuffisante, le parc privé par son niveau de prix impliquant un accroissement de l'effort financier des ménages ;
- un désir d'accession qui peut de moins en moins être satisfait au sein de la CUB, pour des raisons de volume et de prix de l'offre contraignant notamment les candidats à la primo-accession à s'installer hors de la CUB;
- un parc social qui ne peut plus jouer pleinement son rôle d'accueil du fait d'une rotation en baisse ;
- un parc indigne important présentant des situations de mal-logement voire d'insalubrité;
- une forte dynamique de rénovation des grands quartiers d'habitat social, ayant pour objectif de les recomposer et faire évoluer leur image, mais qui accroît d'autant plus les besoins en logements du fait des démolitions réalisées ou projetées;

- des catégories de population plus particulièrement en butte aux difficultés d'accès et de maintien dans le logement (les étudiants et jeunes adultes, les personnes aux très faibles ressources, les personnes exclues ou en rupture, les personnes âgées et les personnes handicapées, les gens du voyage);
- un vieillissement tendanciel fort de la population pour l'instant difficile à prendre en compte mais qui impliquera des besoins croissants.

Ces constats liés à des difficultés ou à des blocages sont à mettre au regard des atouts de l'agglomération:

- un cadre de vie attractif, combinant tous les types urbains, de la « ville de pierre » au bourg périurbain, en passant par des réalisations d'ensemble empreintes de modernité;
- un solde migratoire très largement positif porteur de dynamique ;
- des atouts économiques ancrés, un rayonnement et un potentiel financier certains ;
- des fonctions métropolitaines supérieures assurant l'attractivité de l'agglomération ;
- une forte dynamique de créations d'entreprises qui diversifie les filières économiques ;
- des projets d'infrastructures porteurs de nouvelles perspectives nationales;
- un système de desserte en transports en commun performant et en cours d'amélioration, permettant un bon drainage de l'agglomération;
- des grands projets urbains, notamment en sites de projets, facteurs de développement;
- un foncier abondant à équiper, mais également à économiser ;
- un PLU communautaire, forme encore peu courante en France, qui confère à l'agglomération une cohérence de son organisation et de son offre urbaine.

Mais comme toute agglomération, le territoire de la CUB est soumis à de fortes concurrences : de la part de son environnement direct comme des autres métropoles françaises, voire européennes. Une partie de son avenir se joue donc sur le maintien de son attractivité, les conditions et la qualité d'habiter de ses résidants.



En effet, l'agglomération bordelaise ne peut soutenir son statut de métropole si :

- le niveau de prix de l'immobilier conduit à évincer les catégories moyennes et modestes, en particulier les jeunes actifs, qui ne peuvent trouver à se loger;
- la production de logements ne permet pas aux entreprises actuelles mais non plus futures, de loger dans de bonnes conditions leurs salariés;
- une partie de l'offre reste marquée par un parc de médiocre qualité ;
- les besoins en habitat ne sont pas mieux anticipés dans le cadre d'une politique foncière ;
- le niveau d'équipement et de services n'est pas accessible à tous ;
- la ville de proximité ne s'accomplit pas et l'étalement urbain se poursuit.







2. Des enjeux aux ambitions

2



C'est bien l'enjeu de l'attractivité de la métropole bordelaise qui guide l'ambition du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine de Bordeaux. Cette ambition se décline en quatre défis.

Défi n°l: promouvoir un habitat solidaire et durable

Le premier défi de la Communauté urbaine de Bordeaux est d'offrir à tous une ville où il fait bon vivre ensemble.

Cela signifie une agglomération en accord avec le développement durable. Dans les faits, il s'agit de veiller à une utilisation économe et équilibrée des espaces et à la préservation de la qualité des ressources. Le Plan Climat de la CUB en cours d'élaboration sera une des traductions concrètes et locales.

La promotion du développement durable se traduit concrètement de différentes manières pour l'habitat, y compris dans le développement de la solidarité, territoriale comme sociale.

• Recentrer le développement urbain sur le cœur de l'agglomération

La mise en œuvre des principes de développement durable, en accord avec le SCOT de l'agglomération bordelaise avec lequel le PLH doit être compatible, passe en particulier par la maîtrise de l'étalement urbain, ce qui permet de limiter :

- la consommation des espaces agricoles et des massifs forestiers, et ainsi de préserver l'appareil productif agricole ainsi que des espaces naturels nécessaires à une agglomération équilibrée et agréable à vivre (« la nature de proximité »);
- les déplacements motorisés, et donc les rejets de CO₂ et un certain nombre de nuisances.

Cette limitation de la consommation de foncier non bâti et des déplacements motorisés va de pair avec une réflexion sur la localisation et le niveau de l'offre de l'infrastructure commerciale et artisanale ainsi qu'avec la desserte en transports collectifs. Cela permet de limiter les coûts pour la collectivité en termes d'investissement puis de gestion de l'étalement urbain (voirie, réseaux, dessertes, etc.). C'est également un moyen

de limiter un certain isolement social qui peut accompagner l'éloignement périphérique.

C'est un modèle de ville compacte qui répond le mieux à cette ambition. Elle facilite la proximité des lieux de travail, de loisirs, des commerces et des lieux d'habitat. La densité de population permet le développement d'un système de transports urbains performant et mieux équilibré financièrement ; elle doit donc être préférentiellement renforcée dans les corridors de transports en commun et dans les centres. La ville compacte permet de surcroît la diversité des formes urbaines et des statuts propice à l'accueil d'une population dans toutes ses composantes. Parallèlement, il s'agit, dans la mesure du possible, de limiter les opérations d'urbanisation extensive, en frange d'agglomération, dans le respect du développement des territoires contigus, avec lequels les coopérations se développent.

La mise en œuvre de cette ambition se traduit par une politique foncière affirmée, appuyée sur les documents d'urbanisme (PLU et PDU en particulier), avec des moyens importants en termes d'ingénierie et d'aménagement (structure de portage, de type établissement public foncier local), mais aussi de communication.

La promotion du développement durable concerne autant les opérateurs privés que publics, l'individuel que le collectif. Ainsi, les organismes sociaux sont confortés dans leur volonté de production de logements répondant à des normes élevées en matière de qualité architecturale et environnementale.

Ces principes se déclinent également à travers la valorisation du parc existant, tant public que privé, par la recherche d'économies d'énergie et de fluides, mais aussi par des opérations plus lourdes de restructuration lorsque ce parc est trop déqualifié.

• Garantir l'équilibre urbain et social de l'agglomération et de ses quartiers

Le PLH est une occasion d'afficher et de mettre en œuvre une politique de solidarité et de coopération intercommunales, dans un bassin d'habitat qui correspond à une même communauté de vie.





Le Code de la construction et de l'habitation précise que « le programme local de l'habitat est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres » et veille à l'équilibre social de l'habitat sur le territoire et à la construction de logements sociaux. La satisfaction des besoins en logements doit assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre, dans le respect de la mixité sociale, réaffirmée récemment dans la loi ENL (engagement national pour le logement). Or le logement social permet une réponse appropriée aux ressources de neuf ménages sur dix. Il a donc vocation à être présent sur l'ensemble du territoire communautaire.

La diversité des communes de l'agglomération rend la solidarité nécessaire, non seulement par obligation légale, mais pour mener à bien les ambitions qu'elle nourrit et le projet partagé que toutes portent.

C'est également par son implication au sein de la politique de la ville que la Communauté urbaine de Bordeaux met en œuvre cette politique de solidarité. L'articulation entre le PLH et la politique de la ville a pour objectifs d'assurer des meilleures conditions de vie aux habitants des quartiers concernés, mais également de leur permettre une trajectoire résidentielle choisie, qui doit pouvoir s'exprimer au sein de leur quartier comme dans chacune des 27 communes de l'agglomération.

La prise en compte des problématiques sociales devrait se généraliser dans l'ensemble des quartiers et des communes. Les opérations de renouvellement urbain en cours sont des étapes essentielles dans la volonté commune de lutter contre les déséquilibres sociaux qui affectent certains secteurs. Au-delà, les politiques de construction et de peuplement de logements sociaux poursuivent un objectif de rééquilibrage territorial. Une offre sociale mieux répartie sur l'ensemble des territoires permet d'offrir en effet des réponses adaptées aux besoins des ménages.

L'agglomération poursuit les objectifs de développement de l'offre locative conventionnée inscrits dans le Programme Local de l'Habitat approuvé en 2001, cohérents avec ceux inscrits dans le Plan de Cohésion Sociale, auxquels

s'ajoute d'une part, le rattrapage du retard de ces dernières années, d'autre part, la reconstitution de l'offre démolie dans les projets de rénovation urbaine, soit près de 2000 logements locatifs conventionnés par an.

La politique de solidarité s'exprime aussi à l'égard de l'habitat des catégories spécifiques de ménages, en particulier les gens du voyage et les ménages en grande difficulté.

La déclinaison du schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'agglomération, par le biais de la réalisation des équipements prévus, mais aussi par le développement d'un habitat adapté et l'accompagnement de ces populations, s'inscrit tout naturellement dans les objectifs du PLH et est un des champs de la nécessaire solidarité entre les communes.

Le bon calibrage et la qualité de l'offre d'hébergement permet de proposer des solutions à des ménages brutalement privés de logement, ou encore à des individus très désocialisés. La palette d'offre possible est extrêmement large et recouvre des réalités très diverses. Le traitement et la détermination des besoins en matière d'hébergement devront, dans le cadre du PLH, s'effectuer par l'établissement de partenariats entre les institutions et associations concernées. Parallèlement, le chantier de l'accompagnement social est poursuivi par les partenaires et acteurs du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Défi n°2 : accompagner le projet de développement et d'accueil de l'agglomération

Articuler l'ensemble des politiques de développement de l'agglomération dans un projet d'accueil, donnant à chacun la possibilité d'habiter l'agglomération constitue le deuxième défi.

• Considérer l'habitat comme un moteur de croissance

La première condition à ce projet d'accueil est de produire suffisamment de logements pour permettre d'une part, de répondre aux besoins de desserrement des ménages (décohabitation 2



des jeunes, séparation, etc.) et d'autre part d'accueillir de nouveaux habitants. C'est ainsi qu'il faut produire 5 000 logements par an. Cet objectif répond aux préconisations du Schéma directeur valant schéma de cohérence territorial, qui prévoient un maintien de la place de la CUB au sein du département, ainsi qu'un maintien du poids relatif de la ville centre au sein de la CUB.

Dynamiser l'habitat est un levier de développement local. Cent nouveaux habitants dans un secteur génèrent quinze à vingt emplois de service (commerce, services à la personne, services de santé, éducation, services publics). Un logement construit permet également un emploi dans le secteur du BTP, ainsi que 0,5 à 0,6 emploi induit. La dynamique d'intervention sur l'habitat ancien est également un facteur économique non négligeable.

C'est donc l'ensemble de l'économie locale qui peut être stimulé par une politique ambitieuse de l'habitat. Mais il faut pour cela que l'appareil productif local du secteur BTP soit en capacité de mettre en œuvre cette dynamique (implantation, organisation, adaptation et diversification des filières et formation en particulier).

Articuler le développement urbain et opérationnel et la programmation de logements

La croissance récente de la production de logements, qui se rapproche du niveau de construction connu dans la décennie 80, doit être articulée à une réflexion sur les relations entre économie et habitat. Le développement des équipements et transports publics, des services aux ménages, des filières économiques est indissociable d'une politique d'habitat.

À l'échelle de l'agglomération, le développement de l'habitat repose sur des logiques d'acteurs dont les moyens en ingénierie sont variables. Or le développement de l'habitat implique que les liens entre les axes de la politique de l'habitat communautaire et les contraintes programmatiques et opérationnelles soient établis, tant en termes d'ingénierie que de capacités financières. C'est la mise en œuvre du principe communautaire de solidarité et d'équité qui est en jeu.

La programmation comprend également la notion de phasage des opérations, qui permet d'articuler la production de logements à la réalisation des voiries, réseaux et dessertes, et dont l'agglomération assure la cohérence et la réalisation.

Enfin, le développement urbain et la programmation de logements sont fortement liés au développement durable au travers des choix énergétiques pour l'habitat et de la gestion des déchets ménagers. Ces éléments sont partie intégrante de la conception ou de l'amélioration des logements et des quartiers.

Défi n°3 : permettre à tous un parcours résidentiel choisi, de qualité et adapté aux besoins

Le troisième défi place l'individu (ou le ménage) au cœur de la politique.

• Développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins

Répondre aux besoins quantitatifs en matière de logement tout en atténuant les déséguilibres existants dans l'agglomération est un défi. Le diagnostic confirme que la forte hausse des coûts liés à l'habitat entraîne l'exacerbation des tensions sur l'ensemble des segments du marché de l'habitat. Celles-ci peuvent empêcher la décohabitation et le desserrement des ménages (jeunes ne pouvant quitter le domicile parental, ménages se séparant et forcés de prolonger leur cohabitation faute de solution). Il est donc nécessaire d'intervenir sur l'ensemble de l'offre afin de limiter ces situations difficiles ou le départ des ménages de la CUB faute d'offre adaptée. Par ailleurs, il faut prendre en compte les évolutions des modes de vie, tant en termes de localisation que de type de logements. Il s'agit ici de promouvoir dans le domaine de l'habitat les valeurs de mixité et de diversité.

Les ménages ne sont pas normés, pas plus que ne le sont leurs attentes, leurs modes de vie et d'appropriation de leur logement. Bien que la demande soit forte, l'accession à la propriété et l'individuel pur ne sont pas envisageables pour tous les ménages. D'autres formes urbaines plus compactes peuvent apporter des réponses







aux ménages et permettent en particulier de bénéficier de la proximité des centralités.

Outre l'offre destinée au plus grand nombre, des besoins particuliers doivent être pris en compte dans les politiques d'habitat. Il s'agit soit de catégories de population plus minoritaires dont la fragilisation représente des risques sociaux et urbains pour l'agglomération, soit de tendances plus lourdes, comme le vieillissement de la population.

L'augmentation du poids des personnes âgées dans la population totale nécessite une réflexion sur leur intégration à la fois dans la vie sociale et dans le tissu urbain. La réflexion se voudra globale, intégrant les problématiques d'accessibilité, de déplacement, de services, mais aussi d'adaptation du logement.

La population jeune, notamment celle débutant dans la vie active, quittant le domicile parental pour prendre son autonomie doit également être considérée au regard de ses besoins. L'offre qui lui est destinée se décline, en relation avec leur solvabilité, dans le parc privé traditionnel, avec un parc attractif de petits logements meublés ou non, mais aussi en structures spécifiques.

L'offre étudiante nécessite d'être améliorée dans l'existant et augmentée en quantité, et ceci en articulation avec le développement de nouveaux pôles de formation et l'accès aux services et lieux de vie.

• Favoriser la fluidité des parcours résidentiels des ménages

Afin de permettre aux ménages de conduire un parcours résidentiel choisi dans l'agglomération, au fil de leurs évolutions professionnelles et familiales, une réflexion est engagée sur les produits immobiliers abordables à promouvoir, avec différents modes de réponse à développer:

- le développement d'un parc locatif conventionné plus diversifié et en nombre suffisant, permettant l'expression de parcours résidentiels au sein même de ce parc ;
- la promotion d'une conception économe en espace de l'habitat ;
- une réflexion sur les charges de gestion du logement ;

- la péréquation des charges foncières notamment pour faciliter la mixité fonctionnelle :
- des actions en faveur des fonciers mobilisables ;
- l'accompagnement de l'accession sociale ;
- l'adaptation et l'évolution du parc existant.

• Promouvoir la fonction sociale du parc privé

Le parc privé représente 80 % du parc de logements de l'agglomération.

Il ne peut rester à l'écart d'une politique de l'habitat, d'autant plus qu'une fraction non négligeable de ce parc présente des signes importants de vieillissement et de dévalorisation, en particulier le parc très ancien des centres et le parc collectif en copropriété des années 60 et 70, voire 80. Ce parc reste aujourd'hui le plus accessible financièrement du marché et détient, à ce titre, une fonction sociale qu'il ne doit pas abandonner, tout en continuant d'offrir des conditions de vie décentes.

Trois axes sont importants à promouvoir :

- permettre l'amélioration de ce parc tout en lui maintenant une vocation sociale, c'est-à-dire en limitant les augmentations de loyers à l'issue des travaux, en favorisant notamment son conventionnement. L'application des principes de développement durable conduit également à encourager les réhabilitations qui permettent des économies de charges;
- contribuer à la résorption de l'habitat indigne, tout en recherchant le maintien dans les lieux des occupants, propriétaires ou locataires;
- maintenir à niveau un parc de copropriétés qui joue un rôle d'accueil important, tant pour des candidats locataires que pour des ménages accédants aux ressources modérées. Mais ces copropriétés peuvent présenter des risques de dévalorisation par une absence d'entretien justifiée par de trop faibles ressources des copropriétaires.

Défi n°4 : construire une politique de l'habitat communautaire partagée

Le quatrième défi du territoire est la mise en œuvre de ses ambitions.

Si l'habitat est aujourd'hui une des priorités premières de la Communauté urbaine de Bordeaux, la mise en œuvre de cette politique 2



est complexe car la CUB en a rarement la maîtrise d'ouvrage directe.

Mais la CUB, porteuse de son ambition et garante de son articulation avec les autres démarches de développement et de planification, souhaite se positionner clairement comme le moteur ou le chef de file.

Les outils et modes de travail (partenariats et coopérations) développés lui permettent d'être l'élément facilitateur, le levier permettant la mise en œuvre de cette politique. La Communauté urbaine l'est notamment par le Plan Local d'Urbanisme communautaire, qui traduit spatialement et réglementairement ses objectifs. « Réussir le PLH » passe par la mise en place d'un partenariat fort avec les professionnels de l'habitat, les communes, mais également des acteurs agissant dans les sphères du social et de l'économique. Les dispositifs d'animation, de suivi, d'accompagnement, d'observation et d'évaluation créés ou dynamisés par le Programme Local de l'Habitat s'attacheront à cultiver la participation de tous, et notamment des élus communaux. moteurs de la mise en œuvre de l'ambition.

C'est la mise en commun des visions du territoire, la mise en synergie des volontés, des compétences et des moyens qui permettront à la Communauté urbaine de Bordeaux et à ses partenaires d'atteindre les ambitions énoncées.







Des ambitions à l'action

3.A



A. La nécessité de se donner des objectifs quantifiés et territorialisés

a. 5 000 logements au minimum pour satisfaire les besoins

5 000 logements neufs sont nécessaires chaque année pour satisfaire :

- le renouvellement du parc, tant public que privé ;
- la fluidité du marché ;
- les besoins des ménages, tant des individus résidant déjà dans l'agglomération que des nouveaux arrivants (cf. diagnostic p. 19).

Cet objectif quantitatif relaie celui du Schéma directeur de l'agglomération bordelaise, qui vise à maintenir la place de la CUB et de sa ville centre dans la hiérarchie et l'organisation du territoire départemental.

Il est de surcroît conforme à celui approuvé en 2001 dans le Programme Local de l'Habitat, si ce n'est que la vacance, qui s'est considérablement réduite depuis, ne peut plus représenter un potentiel de remise sur le marché important. Les besoins des ménages s'expriment aujourd'hui en logements neufs.

b. Plus de 2 000 logements locatifs conventionnés pour fluidifier les parcours résidentiels

Les objectifs annuels de production de logements locatifs conventionnés inscrits dans le PLH, en conformité avec ceux de la déclinaison locale du Plan de Cohésion Sociale sont :

- 1 350 logements relevant du parc public⁽¹⁾;
- 304 logements conventionnés dans le parc privé⁽²⁾ dont 109 sociaux et très sociaux ;
- auxquels s'ajoute la reconstitution de l'offre sociale démolie dans les projets de rénovation urbaine, soit 500 logements, dont la répartition entre les communes de l'agglomération fera l'objet d'une concertation.

La CUB souhaite veiller à ce que les PLS ne soient pas sur-représentés dans la production de logements locatifs conventionnés, alors qu'ils doivent être réservés à la diversification de l'offre dans les communes du GPV et les quartiers fortement dotés, tout en prenant en compte les produits spécifiques (logements étudiants, logements pour personnes âgées). Elle tient

(1) dont 854 PLUS et 64 PLA-I (agréments 2007) (2) objectifs 2007 et 2008 également à ce que les logements très sociaux, de type PLA-I soient développés à la hauteur des objectifs du Plan de Cohésion Sociale (74 en 2007, dont 30 en diffus hors ANRU et hors structure).

Compte tenu que 50 % des locataires du parc privé de Gironde peuvent prétendre à ces logements du fait de leur niveau de ressources, mais qu'ils ne connaissent pas tous des difficultés d'ordre social, c'est donc une partie de l'offre en PLUS qui devra présenter des loyers minorés.

Commune	Secteur PLU / PLH	Besoins en logements 2005-2015 par an réévalués	Objectif annuel réévalué en logements locatifs conventionnés publics et privés ⁽¹⁾	% de logements locatifs conventionnés (public + privé) janv. 2006 (source DDE)
Communes déficitaires(2):	moins de 20 % de	logements loca	atifs conventionnés	
Ambarès-et-Lagrave	Presqu'île	66	24	12,4 %
Artigues-près-Bordeaux	Rive droite	44	20	7,4 %
Bordeaux	Bordeaux	1 800	576	14,7 %
Bouliac	Rive droite	22	11	3,1 %
Carbon-Blanc	Presqu'île	44	10	18,5 %
Gradignan	Sud	176	66	13,3 %
Parempuyre	Nord-Ouest	55	22	5,2 %
Saint-Aubin-de-Médoc	Ouest	44	18	2,2 %
Saint-Médard-en-Jalles	Ouest	226	54	10,9 %
Le Taillan-Médoc	Ouest	61	41	3,3 %
Villenave-d'Ornon	Sud	204	89	15,6 %
Communes « tangentes »	(3) : 20 à 25 % de lo	gements locati	fs conventionnés	
Blanquefort	Nord-Ouest	121	31	23,9 %
Le Bouscat	Nord-Ouest	110	24	20,9 %
Bruges	Nord-Ouest	165	52	21,1 %
Le Haillan	Ouest	44	10	21,2 %
Mérignac	Sud-Ouest	605	182	26,1 %
Pessac	Sud-Ouest	352	77	23,0 %
Talence	Sud-Ouest	176	61	22,3 %
Communes bien dotées o	u contraintes			
Ambès	Presqu'île	22	de 0 à 4	22,8 %
Bassens	Presqu'île	50	de 0 à 12	47,3 %
Bègles	Sud	275	59	32,1 %
Cenon	Rive droite	121	de 0 à 24	54,0 %
Eysines	Ouest	110	49	29,6 %
Floirac	Rive droite	110	de 0 à 9	48,4 %
Lormont	Rive droite	77	de 0 à 14	64,1 %
Saint-Louis- de-Montferrand	Presqu'île	11	de 0 à 2	0,5 %
Saint-Vincent-de-Paul	Presqu'île	11	de 0 à 1	4,5 %
CUB		5 100	I 47I à I 537	

⁽¹⁾ Développement de l'offre uniquement, la reconstitution étant en sus.
(2) Au titre de l'article 55 de la loi SRU (hors Bouliac).
(3) C'est-à-dire devant maintenir leur part de logements locatifs conventionnés dans leur parc de logements de manière à respecter l'article 55 de la loi SRU.





C. Des besoins particuliers à prévoir

La prise en compte des besoins des publics spécifiques est une partie intégrante d'une politique globale de l'habitat. Elle aura un impact direct sur la programmation des crédits logements, délégués ou fonds propres. Ces catégories sont au nombre de six.

• Les personnes âgées

Selon les projections de l'IEDUB, le nombre de personnes de plus de 75 ans devrait doubler dans la CUB d'ici 2035 (soit 95 000 personnes).

Pour maintenir le taux actuel d'accueil, proche du ratio français (1 place pour 6,6 personnes de plus de 75 ans), il faudrait construire, d'ici 2035, près de 7 000 places supplémentaires, soit 250 par an.

Une partie de ces structures est financée par les crédits logement délégués, agréments PLS essentiellement, mais aussi PLUS pour des initiatives d'habitat inter-générationnel, qui pourront être encouragées.

La quantification des besoins en logements adaptés dans le parc existant comme dans la construction neuve, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées fera l'objet d'un groupe de travail avec les partenaires et les financeurs.

• Les personnes handicapées

Comme les structures d'accueil des personnes âgées, le logement des personnes handicapées émarge pour partie (les foyers ouverts notamment) sur les crédits délégués (les structures les plus spécialisées pour déficits lourds relevant du ministère des Affaires sociales).

L'agglomération bordelaise est très mal dotée en termes de structures d'accueil des personnes handicapées. Une partie de la programmation logement sera donc dédiée aux projets émergeants, avec l'objectif de réaliser 10 % de logements adaptés au handicap et à la perte d'autonomie dans toute nouvelle opération.

• Les jeunes adultes

L'accès à un logement autonome des jeunes en formation n'est pas satisfaisant dans l'agglomération, en particulier le maillage en foyers de jeunes travailleurs. Son développement ne peut se réaliser dans les mêmes formes qu'auparavant, mais de manière renouvelée (foyers « soleil » éclatés par exemple). L'offre destinée à une population jeune doit aussi se décliner dans le parc banal, avec une offre attractive et peu onéreuse de petits logements, meublés ou non.

Le parc existant présente des besoins de réhabilitation et d'extension à intégrer dans la programmation.

La quantification des besoins en logements pour les jeunes reste à réaliser. Un projet d'observatoire de la demande permettra d'affiner la connaissance des besoins et de les transcrire en terme de programmation.

• Les étudiants

L'offre étudiante se développe avec des agréments PLS. 3 000 places sont nécessaires à court et moyen terme. Dans un premier temps, ce sont 1 200 logements neufs qui sont programmés pour 2007, 2008 et 2009, sur la base de deux logements pour un agrément PLS.

La programmation, en dépit de ses volumes, ne permet pas d'assurer le développement nécessaire pour la satisfaction des besoins des étudiants. En effet, seulement 100 agréments ont été délégués en 2007. La réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat devra passer par une augmentation des enveloppes déléguées.

En matière de réhabilitation, ce sont 600 places par an qui vont faire l'objet de travaux d'ici 2009. À terme, ce sont près de 3 700 places qui nécessitent une intervention d'ici 2001 sur le campus.

• Le logement d'urgence et logement temporaire

Un objectif de 660 places d'urgence permettrait de satisfaire les besoins et les exigences de la loi instituant le droit au logement opposable. Cela revient à multiplier par trois l'existant, mais surtout à veiller à une meilleure répartition des places d'urgence et d'hébergement sur le territoire.

Dans un premier temps, la CUB réserve, par le biais de la délégation, une enveloppe permettant la création de 40 places par an.

Œuvrer pour l'accès au logement, c'est également développer des places d'hébergement temporaire et des maisons-relais. Une partie





de la programmation sera donc dédiée au développement de l'offre en faveur de l'accès au logement, à hauteur de 30 PLA-I par an.

• Les gens du voyage en cours de sédentarisation

Outre le maillage du territoire en aires d'accueil et la création d'aires de grand passage, conformément au schéma départemental des gens du voyage, des solutions seront recherchées pour les ménages en cours de sédentarisation, dont beaucoup résident dans des conditions précaires ou insalubres. La plupart des opérations sera financée grâce à des crédits PLA-I intégrés à la programmation.

d. Des objectifs d'intervention sur le parc existant

L'essentiel de l'offre est proposé par le parc existant, public ou privé. De par ses qualité et ancienneté relatives, il peut y avoir un risque de décrochage au regard de la production neuve. L'intervention sur ces parcs et leur maintien à niveau sont donc primordiaux.

• L'ambition de la rénovation urbaine

La rénovation urbaine prend la forme de conventions d'objectifs et de moyens passées avec l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine.

Neuf conventions ANRU ont été signées ou sont en cours d'élaboration.

Elles prévoient la démolition de 3 271 logements et prévoient 3 186 reconstructions dont la moitié sur site.

Par ailleurs, 535 logements sont également voués à la démolition dans d'autres quartiers non concernés par une convention avec l'ANRU.

Outre son intervention dans le cadre de ses compétences (transport en commun par exemple), la CUB accompagne ces projets au titre du financement de la surcharge foncière. Ces opérations de rénovation urbaine constituent des leviers majeurs pour la refonte des quartiers mais nécessitent d'être accompagnées dans le cadre de démarches urbaines que mène la CUB par ailleurs.

• L'intervention sur le parc privé

Le Programme Local de l'Habitat promeut une intervention institutionnelle sur ce parc relevant de la propriété privé, majoritairement individuelle. Il est évident que cette politique publique n'est pas le seul moteur dans le processus d'amélioration, mais elle se veut incitative et dynamisante.

Les objectifs de la délégation de gestion des aides à la pierre

Dans le cadre de la convention de délégation, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à atteindre progressivement les objectifs très ambitieux du Plan de Cohésion Sociale au titre du parc privé.

Ces objectifs se déclinent de la manière suivante pour 2007 et 2008 :

	2007	2008
Loyers maîtrisés	304	408
Dont loyers intermédiaires	195	271
Dont loyers conventionnés	109	137
Habitat indigne	77	84
Propriétaires occupants	4	7
Propriétaires bailleurs	73	77
Vacants remis sur le marché	271	357
Dont primes de sortie de vacance	39	50

Les procédures d'animation

L'intervention sur le parc privé se structure autour de différentes procédures. Si leur maîtrise d'ouvrage n'est pas toujours communautaire, la gestion (hors instruction) des crédits afférents relèvent de la délégation prise par la Communauté urbaine de Bordeaux.

L'OPAH renouvellement urbain du centre historique de Bordeaux s'achève en 2008. Ses objectifs sont les suivants :

	Objectifs sur 5 ans juillet 2003/2008
Propriétaires occupants	50
Loyers libres	485
Loyers intermédiaires	65
Loyers conventionnés	145
PST	65
Total	810



À l'issue de l'opération, ce secteur a vocation à être intégré au PIG de l'agglomération bordelaise.

Les OPAH copropriétés dégradées de Thouars à Talence (résidences Lahire, Lancelot et Madrigaux) et de Hautefort à Lormont, ont été respectivement lancées en 2005 et 2006 pour une durée de trois ans. Les objectifs sont :

	Thouars	Hautefort
Propriétaires occupants PST	4	2
Propriétaires occupants ANAH très social	5	10
Propriétaires occupants ANAH	5	22
Propriétaires occupants adaptation handicap / vieillesse	8	I
Total propriétaires occupants (parties privatives)	22	35
Propriétaires bailleurs PST	I	
Propriétaires bailleurs conventionné	2	1
Propriétaires bailleurs loyer intermédiaire	8	4
Total propriétaires bailleurs (parties privatives)	П	5
Logements concernés par travaux sur parties communes	225	100

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire est en projet. Il permettra d'atteindre progressivement, à l'échelle de l'ensemble de la CUB, les objectifs du Plan de Cohésion Sociale. Il est prévu de réaliser 50 % puis 60 % des objectifs du PCS en 2007 et 2008. Une déclinaison des objectifs se fera à l'échelle des communes, sur la base notamment du nombre de logements vacants et du parc privé potentiellement indigne.

Un PST départemental qui, en l'attente de la mise en œuvre effective du PIG, est co-signé par la CUB pour les objectifs sur son territoire, c'est-à-dire 45 propriétaires occupants et 50 logements locatifs.

e. La géographie préférentielle : où porter l'effort ?

La transcription spatiale des objectifs du PLH doit être rendue lisible pour le moyen terme (6 ans), sur la base d'une cartographie de la géographie préférentielle pour l'implantation de l'habitat.

Cette approche spatialisée des objectifs du PLH a pour objectif de faciliter l'animation territoriale et la mise en œuvre de cette politique communautaire. Elle a été conçue pour indiquer le processus de dynamique urbaine à mettre en œuvre du point de vue de l'habitat.

L'enjeu est grand car, compte tenu des densités de logements à l'hectare pratiquées actuellement dans la CUB (seulement 30 logements par hectare en moyenne en 2005) et des rythmes de production aujourd'hui assez soutenus, les capacités d'accueil pour le développement de l'habitat pour les dix prochaines années sont estimées à près de 40 000 logements dans le PLU, et ceci alors que les objectifs du PLH situent les besoins à 50 000. Cela signifie que ces objectifs ne pourraient être réalisés qu'à la condition indispensable que la politique de l'habitat soit mise en œuvre avec un réel souci de gestion économe et de qualité des espaces.

L'élaboration cartographique pour la mise en œuvre du PLH sur 2006-2011, repose sur une démarche en trois niveaux.

Carte I

Projection des besoins en logements

Cette carte donne une indication communautaire et communale sur l'intensité d'effort pour répondre aux besoins du PLH. Cette intensité est déclinée par commune et se décompose en trois niveaux d'information : le gisement foncier au PLU pour l'habitat (zones U et 1 AU), les besoins en logements traduits en nombre et en hectares et les besoins en logements locatifs conventionnés également traduits en nombre et en hectares. Pour faire ressortir l'intensité de l'effort, le fond de carte renseigne sur les densités projetées au PLU.



• Carte 2

Géographie préférentielle pour l'accueil de l'habitat

La carte présente les secteurs d'implantation privilégiée pour le développement de l'habitat. Ils ont été définis en fonction de la proximité des éléments structurants de l'agglomération comme les transports en commun en site propre, les centralités, les équipements majeurs, etc.

Ces secteurs sont exprimés à l'échelle communautaire et dans le respect de l'équilibre structurel (recentrage urbain) préconisé dans le SCOT, le PLH et porté dans le PLU.

Pour valoriser l'adéquation de cette géographie préférentielle au territoire, le fond de carte choisi représente des éléments topographiques de l'agglomération.

· Carte de synthèse

Effort de mobilisation foncière et immobilière pour les besoins en logements

Cette carte fait la synthèse des deux cartes présentées précédemment. Selon les situations communales et en réponse à l'objectif de recentrage de la production de logements sur la CUB (centralités, ville de proximité), l'intervention foncière et immobilière pour répondre aux besoins en logements ne présente pas les mêmes difficultés.

À ce titre, l'ensemble du centre de l'agglomération apparaît comme celui où le rapport entre le gisement et sa mobilisation au regard des besoins est très tendu. Et pourtant, c'est celui où l'implantation de l'habitat doit être privilégiée.

Cela montre toute l'importance de la convergence nécessaire des politiques foncières et d'intervention sur le bâti avec celles de l'habitat.

Carte I. indications méthodologiques

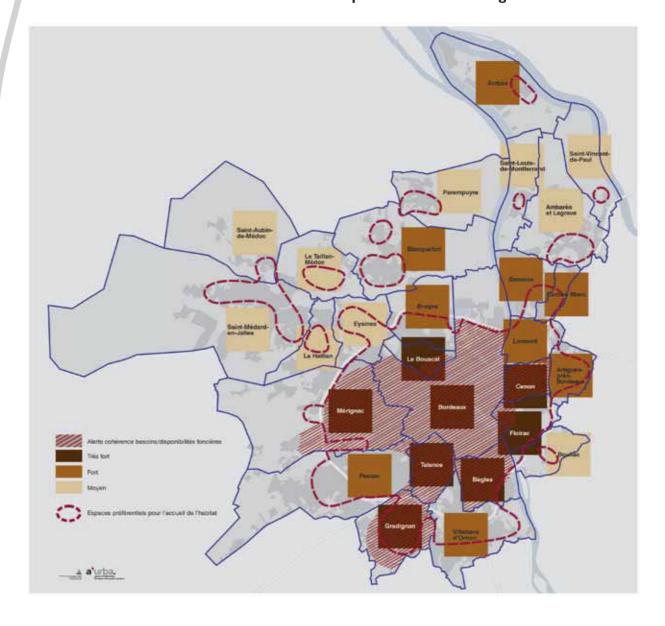
Les objectifs (besoins en logements) ont été traduits en surface nécessaire pour leur production.

Parallèlement, une estimation des capacités de logements à l'horizon 2015 du PLU (gisement foncier) a été établie à partir des zones U et 1AU (les 2AU ont été exclues car considérées de long terme), consommations récentes déduites, de façon à établir un bilan des capacités d'accueil effectives.

La graduation de l'intensité d'effort repose sur le calcul de la surface urbaine requise pour l'habitat (ensemble des logements et logements locatifs conventionnés), mise au regard du gisement foncier.

Le rapport entre réceptivité du territoire et objectifs donne une indication sur l'optimisation nécessaire du foncier. Mais cette réceptivité n'est pas renseignée de manière qualitative (degré de malléabilité), et il n'y a donc pas de comparaison possible entre, par exemple, les disponibilités foncières de Parempuyre, du Taillan-Médoc, de Saint-Médard-en-Jalles ou d'Eysines...

La géographie préférentielle : où porter l'effort ? Carte de synthèse Effort de mobilisation foncière et immobilière pour les besoins en logements





B. Un programme d'actions décliné en neuf thèmes

- 1. Dynamiser la production de logements locatifs sociaux
- 2. Impulser une politique foncière en faveur de l'habitat
- 3. Accompagner le renouvellement et la rénovation du parc locatif social
- 4. Maintenir et développer un parc privé abordable et de qualité
- Favoriser une accession à la propriété abordable
- 6. Accompagner les parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie
- 7. Favoriser le logement des jeunes
- 8. Développer le confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées
- 9. Accueillir les gens du voyage

Les fiches déclinées par thème dans les pages suivantes précisent les modalités techniques des interventions de la Communauté urbaine de Bordeaux et de ses partenaires engagés auprès d'elle.

Chacune d'elles sera guidée par trois fils conducteurs :

- le fil rouge de l'animation et de la gouvernance
- le fil vert du développement durable
- le fil bleu de l'observation et de l'évaluation

Partenarial, ce programme pourra proposer des actions dont le maître d'ouvrage ou le chef de file est autre que la CUB. Fédérateur des initiatives sur son territoire, il peut s'enrichir au cours de sa mise en œuvre.

Chaque modalité d'action est cotée selon l'échelle suivante en fonction de sa réalisation :

- 1 à initier
- a l'étude ou à calibrer
- opératoire, actualiser ou réajuster

La légende est rappelée en fin de chaque fiche.



Thème 1. Dynamiser la production de logements locatifs sociaux

Objectifs généraux

- Produire au moins I 850 logements locatifs conventionnés publics par an (dont 500 pour reconstituer l'offre sociale démolie), et ceci en veillant à
- une répartition équilibrée de l'offre de logements sociaux dans le territoire de la CUB (cf. territorialisation des objectifs) ;
- · répondre aux besoins diversifiés de la population (logements familiaux, PLAI, logements adaptés au handicap);
- · la réalisation d'un habitat durable, aux formes urbaines attractives ;
- favoriser la mixité des statuts dans les opérations, en associant divers financements et en encourageant le partenariat entre opérateurs publics et privés.

Contexte

L'offre locative conventionnée reste insuffisante dans l'agglomération. Or la production qui n'est pas à la hauteur des besoins, avec des difficultés pour atteindre les objectifs du PLH de 2001 : 700 logements financés en moyenne annuelle sur 2001-2005 pour des besoins estimés à plus de 1 000 logements. Le déficit de production concerne surtout les logements de type PLUS et PLAI. L'ambitieux programme de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU nécessite de reconstruire d'ici 2010 l'équivalent des 3 450 logements sociaux démolis. De surcroît, le parc est inégalement réparti sur le territoire communautaire : dix communes sont déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (II 000 logements locatifs conventionnés manquants) et huit autres sont considérées tangentes (ayant entre 20 et 25 % de logements locatifs conventionnés). Pourtant les besoins sont nombreux, diversifiés et s'expriment sur l'ensemble



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Articulation et déclinaison dans le PLU (servitudes de mixité sociale, orientations d'aménagement des sites de projet). Déclinaisons locales du Plan de Cohésion Sociale et du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Modalités de travail à développer

Organisation de rencontres partenariales public / privé. Conventionnement avec les opérateurs sociaux et la Foncière Logement. Contractualisation avec les communes. Mise en place d'une instance des financeurs.

développement durable

Autres actions à mettre en œuvre

Définition des contreparties aux aides de la CUB. Développement d'actions de communication.

Modalités de contribution au développement durable

Développement d'un volet AEU (approche environnementale de l'urbanisme) dans les études d'aménagement. Renforcement des centralités et des corridors de transports collectifs. Mobilisation des sites de projet du PLU.

Attendus en matière de développement durable

observation et évaluation Développement d'un habitat de haute qualité environnementale (lancement d'appels à projets.)

Études, observatoires existants / à optimiser

Tableau de bord de l'offre locative conventionnée (programmée, financée, livrée).

Dispositifs à envisager / à créer Connaissance des besoins.





Actions	Attendus et rôle de la CUB
Établir la programmation pluriannuelle de la construction neuve de logements sociaux. Porteur(s) CUB-CHPV Partenariat Communes, opérateurs sociaux, DDE, CDHLM, autres financeurs.	Mettre en adéquation production et besoins. i Élaborer la programmation avec les communes et les organismes sociaux. i Réaliser un guide de bonnes pratiques pour une programmation équilibré territorialement, diversifiée et de qualité. i Définir des critères d'attribution des PLS et négocier si nécessaire les agréments. i Gérer les crédits délégués et instruire les demandes d'aides.
Aider financièrement les opérations de logements PLUS et PLAI. Porteur(s) CUB-CHPV Partenariat Opérateurs sociaux, CILG, conseil général de la Gironde, communes, CDHLM, CDC et autres financeurs.	Encourager la production de PLUS et PLA-I. © Élaborer une grille de critères et de conditions d'attribution des aides communautaire (respect des principes développement durable, géographie préférentielle, intégration de PLA-I, articulation avec le PDALPD, plan départemental d'action pour le logement de personnes défavorisées, etc.). © Garantir les emprunts des opérateurs sociaux. 1 Mettre en place une instance des financeurs des opérations de logements sociaux.
Négocier avec les opérateurs privés la réalisation de logements sociaux dans	Mobiliser les opérateurs privés pour favoriser la mixité sociale et élargir le potentiel constructif.
leurs opérations. Porteur(s) Communes Partenariat CUB-CHPV, opérateurs publics et privés, Foncière Logement, CDHLM, a'urba.	 Inscrire des servitudes dans le PLU pour la réalisation de logements location conventionnés. Renforcer l'action foncière en faveur du logement social et impliquer les bailleur sociaux dans la maîtrise du foncier dans les SMS (servitudes de mixité sociale) en leu déléguant l'exercice du droit de préemption après examen. Accompagner les communes dans la négociation si nécessaire et promouvoir l'ensification dans les secteurs issus de la géographie préférentielle, pour endigue l'étalement urbain. Créer les conditions des partenariats entre les acteurs de l'habitat (Foncière Logemen promoteurs privés, etc.) sur la base de : conventions, chartes ; rencontres partenariales public/privé (centre de ressources) ;
	- réalisation et valorisation d'opérations exemplaires.
Communiquer sur le logement social : cibles, image. Porteur(s) CUB-CHPV et direction de la communication Partenariat	Dépasser les réticences envers le logement social. (i) Organiser des rencontres et événements (inaugurations, visites, expositions). (ii) Élaborer des supports de communication. (iv) Utiliser les supports de communication locaux (journaux, presse municipale, etc.).

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Politique foncière / renouvellement et rénovation du parc social / accession abordable / parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie / logement des jeunes / confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées / accueil des gens du voyage

État d'avancement de l'action : initier e étudier ou calibrer o opératoire, actualiser ou réajuster

P4



Thème 2. Impulser une politique foncière en faveur de l'habitat

Objectifs généraux

- Définir une géographie préférentielle pour guider l'action publique dans la mobilisation foncière. Elle indiquera l'intensité d'effort à fournir pour respecter les objectifs du PLH. Cette spatialisation constituera la feuille de route indispensable à toute politique foncière, qu'elle soit publique ou partenariale (sous l'égide de la CUB).
- Créer une habitude de travail entre les partenaires sur la maîtrise foncière.

Contexte

Compte tenu des densités de logements à l'hectare pratiquées au sein de la CUB (en moyenne 30 logements/hectare en 2005), les capacités d'accueil pour le développement de l'habitat à l'horizon du PLU sont estimées à près de 40 000 logements alors que les objectifs du PLH situent les besoins à 50 000 logements pour les dix prochaines années. Ce qui signifie, en d'autres termes, que I/5 des objectifs ne pourraient être réalisés.

Au regard des besoins futurs, se pose le problème de l'utilisation optimale des droits à construire sur les sites de projets et de la mobilisation foncière en tissu diffus. La lenteur des négociations, la disparité des pratiques ou la sous-utilisation des outils fonciers existants rendent difficile la mobilisation du foncier, souvent morcelé, en diffus.

L'accès au foncier constitue une des difficultés opérationnelles pour la production de logements, en plus de son coût qui limite l'anticipation des acquisitions de terrains (portage foncier financièrement trop lourd).



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Feuille de route habitat de la politique foncière de la CUB.

Respect du Schéma directeur, articulation avec le PLU (notamment via les servitudes de mixité sociale permises par la loi ENL). Articulation et phasage avec les opérations d'aménagement et les politiques opérationnelles (VRD, transports);

Modalités de travail à développer

Activation de la veille foncière afin de constituer un portefeuille foncier dédié.

Autres actions à mettre en œuvre

développement durable Participation aux réflexions sur la structuration d'un portage foncier à l'échelle supra CUB (structure, échelle, échéancier de portage, etc.).

Modalités de contribution au développement durable

Respect d'une géographie préférentielle dans un souci de gestion économe des espaces mutables ou ouverts à l'urbanisation, conformément au PLU et en lien avec la Direction de l'Ecologie Urbaine et du Développement Durable de la CUB (renforcement des centralités et des corridors de développement en particulier).

observation et évaluation

Études, observatoires existants / à optimiser

Suivi des portefeuilles fonciers acquis par la CUB et les opérateurs-partenaires dans le cadre du PLH.

Dispositifs à envisager / à créer

Tableau de bord des mutations (flux et niveau de marché). Tableau de bord de l'offre foncière et des SMS (stock et évolution).



Actions	Attendus et rôle de la CUB
Optimiser la veille foncière.	Anticiper et accompagner le développement urbain.
Porteur(s) CUB-DAF et DDUP	Mettre en place une veille active sur les sites de projet, les SMS et SDS (servitudes de mixité et de diversité sociale) afin de constituer le patrimoine nécessaire à la réalisation des objectifs du PLH d'ici 2011 (vision plus prospective).
Partenariat Opérateurs (organismes HLM, SEM,), communes.	dentifier les opportunités en diffus pour agir sur le foncier et interpeller les partenaires.
Mettre en oeuvre des partenariats avec des porteurs fonciers, organismes	Faire converger les actions vers les objectifs à atteindre.
sociaux, SEM, Foncière, dans le cadre d'une stratégie partagée.	Définir le volet habitat de la politique foncière de la CUB.
Porteur(s) CUB-DAF et DDUP	O Interpeller les communes et optimiser les processus d'analyse et de traitement et suites à donner des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) entre la CUB et les communes.
Partenariat Opérateurs (organismes HLM, SEM,), aménageurs, propriétaires, communes,	Constituer un portefeuille foncier dédié à l'habitat dans le cadre du PLH (réserves), mutualisé avec les partenaires.
DGI, CDC, Dexia.	Nouer les partenariats nécessaires, y compris en associant les propriétaires (grands propriétaires fonciers, propriétaires, professionnels de l'immobilier, etc.).
	Favoriser l'émergence d'outils d'aménagement foncier alternatifs aux acquisitions : baux (à construction, emphytéotiques, etc.), partenariat public privé (dation, VEFA, vente en l'état futur d'achèvement, nue-propriété, etc.).

État d'avancement de l'action : initier (a étudier ou calibrer (b) opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / renouvellement et rénovation du parc social / accession abordable / parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie / logement des jeunes / confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées / accueil des gens du voyage





Objectifs généraux

- Mener à bien les projets de rénovation urbaine de l'agglomération dans le cadre de la politique de la ville et de l'ANRU (3 271 démolitions et 3 186 reconstructions).
- · Maintenir un parc social de bonne qualité par différents moyens : la réhabilitation, la restructuration, et, exceptionnellement, la démolition.
- · Aider le reste du parc à offrir un niveau de prestation correct, en particulier en termes de développement durable, d'accessibilité et d'adaptabilité.
- Veiller à la maîtrise des quittances (loyers et charges locatives).

Contexte

La CUB dispose d'un parc locatif social relativement ancien (74 % a plus de 20 ans), qui doit maintenir sa fonction d'accueil et éviter la stigmatisation. I/6 de ce parc fait l'objet de conventions de rénovation urbaine (ANRU) et donc d'interventions importantes, auxquelles la CUB est associée. Mais le reste du parc n'est pas sans besoins d'intervention pour éviter une dégradation, et ceci alors que les aides de l'État sont ciblées essentiellement sur la rénovation urbaine, et que les opérateurs sociaux mobilisent leurs fonds propres sur le développement de l'offre locative.



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Prise en compte des objectifs de la politique de la ville, du Grand Projet de Ville, des conventions ANRU et garantie d'une cohérence d'agglomération.

Modalités de travail à développer

Conventions avec les opérateurs sociaux.



Modalités de contribution au développement durable

Développement d'un volet AEU (approche environnementale de l'urbanisme) dans les études de renouvellement urbain. Gestion urbaine de proximité (gestion des espaces publics, des déchets et des encombrants).

Attendus en matière de développement durable

Maîtrise des charges (consommations d'énergie et de fluide des logements).

observation et évaluation

Études, observatoires existants / à optimiser

Observatoire du relogement du GPV, à étendre aux autres sites de renouvellement urbain. Tableau de bord de l'offre locative conventionnée.

Dispositifs à envisager / à créer

Volet sur l'occupation du parc social dans l'observatoire habitat.



Actions Attendus et rôle de la CUB Mener à bien les projets de rénovation Contribuer à l'attractivité générale de l'agglomération et à sa cohésion. urbaine des territoires de la politique O Garantir la cohérence des projets et la cohésion urbaine et sociale à l'échelle de de la ville prévus dans les CUCS l'agglomération. (contrats urbains de cohésion sociale). O Inscrire la reconstitution de l'offre démolie dans la programmation de logements en veillant au rééquilibrage de l'offre dans l'agglomération. Participer au financement des opérations de rénovation urbaine (ANRU). Porteur(s) O Développer et conforter l'ingénierie sur le volet qualité des opérations. Communes Animer un suivi partenarial CUB - communes des projets urbains sur l'agglomération, de leur définition à leur réalisation, avec échéancier des travaux et des financements Partenariat communautaires. CUB-CHPV, opérateurs sociaux, DDE, GPV, ANRU, CDHLM, CDC, Foncière Logement, autres signataires conventions ANRU. Accompagner la réhabilitation du parc locatif social. Réhabiliter le parc social. O Définir ses priorités et élaborer une grille de critères d'intervention comprenant Porteur(s) notamment: Opérateurs sociaux · l'inscription du projet dans un PSP (plan stratégique de patrimoine) partagé ; • des critères de développement durable (réduction des charges à l'issue des travaux en Partenariat particulier); CUB-CHPV, communes, autres financeurs · maintien du taux d'effort des ménages. (CDC, CIL...), CDHLM, DDE.

État d'avancement de l'action : በ initier ᇋ étudier ou calibrer 🕦 opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / accession abordable / parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie / logement des jeunes / confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées





Thème 4. Maintenir et développer un parc privé abordable et de qualité

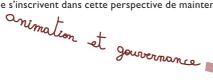
Objectifs généraux

- · Conforter et promouvoir la fonction sociale du parc privé, par le développement de loyers maîtrisés (avec un objectif à atteindre d'au moins 300 logements en 2007, 400 en 2008).
- Enrayer les différentes formes de mal logement, en particulier le logement insalubre et indigne (au moins 80 par an).
- Remettre sur le marché des logements vacants remis aux normes (environ 300 par an).

Le parc privé joue un rôle majeur dans la mobilité des ménages et constitue un segment essentiel aux parcours résidentiels. Or, dopés par les produits investisseurs Robien, par la pression de la demande et par une augmentation des coûts de construction, les loyers du parc privé sont en très forte hausse. De surcroît, ce parc globalement vieillissant comporte une part non négligeable de logements de qualité médiocre ou potentiellement indignes.

Dans le même temps, le parc privé accueille des ménages aux revenus modestes. Sur la CUB, 80 % des ménages locataires et 56 % des propriétaires occupants logés au sein du parc privé ont des revenus inférieurs au PLUS. La fonction sociale que joue de fait le parc privé est donc primordiale.

Dans ce contexte, les objectifs du Plan de Cohésion Sociale en matière de promotion du parc privé à loyer maîtrisé et de lutte contre l'habitat indigne s'inscrivent dans cette perspective de maintenir un parc privé abordable et de qualité.



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Complémentarité du PIG avec les conventions d'OPAH en cours (OPAH-RU et OPAH-copropriétés) et le PST départemental. Contribution aux objectifs du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Modalités de travail à développer

Mise en place de groupes de travail thématiques, suivi des études en cours. Mobilisation des réseaux professionnels (BTP, notaires, agents immobiliers, administrateurs de biens, etc.).

Autres actions à mettre en œuvre

développement durable

Élaboration de la convention PIG et négociation des participations des communes

Modalités de contribution au développement durable

Réduction de la vacance et valorisation d'un parc de logements proche des centres, limitant les déplacements et optimisant l'utilisation des équipements. Mise en place dans le PIG d'un volet économie d'énergie et d'une prime « habitat durable »

(déclinaison du Plan Climat de la CUB, dans le but de réduire les consommations énergétiques et les rejets des gaz à effet de serre).

Études, observatoires existants / à optimiser Bilan du PIG, du PST et des OPAH de l'agglomération. Tableau de bord du parc privé (ANAH).

Dispositifs à envisager / à créer

Observatoire du logement indigne (État, CETE). Observatoire des copropriétés.

Tableau de bord des logements privés conventionnés. Repérage des lotissements fragiles ou en difficulté.



Attendus et rôle de la CUB **Actions** Mettre en place un PIG « promotion Impulser une dynamique dans l'habitat privé et augmenter le nombre de des loyers maîtrisés et de l'habitat logements privés conventionnés. durable, et lutte contre le mal 🔁 Assurer la maîtrise d'ouvrage du dispositif. logement ». Participer au financement des travaux de réhabilitation menés par les propriétaires Porteur(s) bailleurs ou occupants très modestes (crédits délégués et fonds propres à parité avec les CUB-CHPV communes). Partenariat Communes, propriétaires, ANAH, conseil général de la Gironde, conseil régional d'Aquitaine, CILG, CIG, FSL, CAF, PACT, ADIL, opérateurs, réseaux professionnels. Repérer le parc de logement indigne Participer à la réduction des situations d'indignité et d'insalubrité. et/ou insalubre. Assurer le relais et l'interface entre les différents acteurs agissant sur le champ de Porteur(s) DDE l'habitat indigne et les communes. Partenariat O Soutien financier aux associations missionnées dans le cadre du repérage de l'habitat CUB-CHPV. ADIL. CETE. DDASS, indigne (PACT 33) et de l'information des locataires et propriétaires (ADIL33). conseil général de la Gironde, FSL, CAF, communes. Coordonner les actions et participer à Soutenir les expérimentations dans ses champs de compétence. la recherche d'expériences innovantes Permettre l'innovation. en matière de traitement de l'habitat 🚺 Soutenir les démarches relatives au développement durable : certification, soutien au indigne. Porteur(s) diagnostic, etc. DDF Partenariat CUB-CHPV, DDASS, ADIL, CETE, conseil général de la Gironde, FSL, CAF, communes, Accompagner la requalification des Prévenir les processus de déqualification et accompagner les situations copropriétés fragiles et/ou dégradées. difficiles. Porteur(s) [] Définir les modalités d'accompagnement communautaire à la requalification des CUB-CHPV, communes copropriétés, sur la base des conclusions de l'étude en cours sur le repérage et la Partenariat qualification des copropriétés de plus de 20 logements. Communes, ANAH, syndics et conseils 🔁 Animer un dispositif d'observation et de veille sur les copropriétés. de copropriétés, DDE, conseil général de la Gironde, conseil régional d'Aquitaine, FSL, CAF. Mettre en place un dispositif de veille Contribuer au maintien d'un parc locatif privé abordable sur les sorties de conventionnement. Mettre en réseau les différents opérateurs intervenant sur le territoire Porteur(s) communautaire (OPAH, PST, PIG). État, conseil général de la Gironde, CUB -CHPV Définir les modalités de participation à l'outil mobilisé. Partenariat DDASS, ADIL, FSL, CAF. Initier une réflexion sur l'avenir des Anticiper des dysfonctionnements urbains. Lancer une étude de repérage et de qualification des lotissements fragiles, vieillissants lotissements de l'agglomération Porteur(s) ou dégradés de l'agglomération. CUB-CHPV Partenariat Communes.

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions Production de logements sociaux / parcours résidentiels de l'h

Production de logements sociaux / parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie / logement des jeunes / confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées

État d'avancement de l'action : 👔 initier ᇋ étudier ou calibrer 🕟 opératoire, actualiser ou réajuster





3.B

Thème 5. Favoriser une accession à la propriété abordable

Objectifs généraux

- Permettre aux ménages aux ressources moyennes d'effectuer leur trajectoire résidentielle au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- Proposer une accession abordable, ouverte à un plus grand nombre de ménages.

Contexte

Un foncier de plus en plus cher qui, conjugué à des coûts de construction croissants, contraint un certain nombre de ménages, en particulier les jeunes ménages, à différer, dans le temps ou dans l'espace, leur projet d'accession. On constate en particulier un report vers la périphérie des ménages avec enfants, mais aussi, autre conséquence, une baisse notable de la rotation dans le parc locatif

Les nouveaux dispositifs législatifs favorisent l'accession sociale, mais conditionnent celle-ci à un positionnement préalable des collectivités (le PASS-foncier, dispositif dissociant la construction et l'acquisition du foncier, n'est mobilisable que si la collectivité a choisi d'abonder le PTZ).

animation et gouvernance

Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Articulation avec la programmation des opérations d'aménagement communautaires.

Modalités de travail à développer

Mise en place de groupes de travail partenariaux et développement du PPP (partenariat public / privé). Mobilisation des opérateurs locaux pour développer une accession abordable.

Autres actions à mettre en œuvre

Information des accédants potentiels.

développement durable

Modalités de contribution au développement durable

Développement d'un volet AEU (approche environnementale de l'urbanisme) dans les études d'aménagement. Renforcement des centralités et des corridors de transports collectifs.

Attendus en matière de développement durable

Prise en compte d'une réflexion sur les consommations futures du logement. Promotion d'opérations HQE (lancement d'appels à projet).

observation et évaluation

Dispositifs à envisager / à créer Connaissance des besoins.

Tableau de bord de l'offre nouvelle et de son occupation.



Attendus et rôle de la CUB
Développer une offre compatible avec la solvabilité des ménages.
 Intégrer l'accession abordable dans les cahiers des charges d'aménagement. Délivrer des agréments prêt social location-accession PSLA (délégation de compétence).
Permettre l'innovation et l'expérimentation.
Définir la participation communautaire aux dispositifs existants ou à initier.
Réaliser des simulations (cibles, volumes, coûts, conditions, modalités de suivi et
d'évaluation) sur les modalités d'intervention possibles de la CUB.
Favoriser l'accession très sociale
Soutenir l'ADIL33.
Relayer le dispositif auprès des communes.

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / politique foncière / accession abordable / parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie / accueil des gens du voyage

État d'avancement de l'action : initier e étudier ou calibrer o opératoire, actualiser ou réajuster

programme lo



3.B

Thème 6. Accompagner les parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie

Objectifs généraux

- Développer une capacité d'accueil suffisante et diversifiée, répondant aux besoins des différents publics.
- Favoriser les sorties d'hébergement par l'accès au logement de droit commun.
- Accompagner les associations dans leurs projets (développement de l'offre et réhabilitation).
- Décliner localement le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Les situations de mal-logement augmentent, en particulier du fait de la flambée des prix de l'immobilier. Les structures d'hébergement sont en nombre insuffisant sur la CUB. Faute de sortie vers le parc banalisé, elles sont de surcroît engorgées.

- Le paysage institutionnel est en forte évolution avec :
- la réforme des PLH et l'introduction d'un volet sur l'accès au logement et l'hébergement;
- · la prise de délégation des aides à la pierre par la CUB;
- la révision du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) ;
- la loi instituant le droit opposable au logement (DALO).



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Prise en compte des objectifs et préconisations du PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), du Schéma départemental de l'habitat durable, du Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et du Schéma départemental de la médiation locative.

Modalités de travail à développer

Mise en place d'une instance d'examen et de financement des projets. Conventionnement avec les opérateurs. Participation de la CUB aux instances de coordination. Mise en place de groupes de travail partenariaux.

dévelopment durable

Modalités de contribution au développement durable

Développement d'une offre à proximité des centres et des axes de transport en commun (respect de la géographie préférentielle). Attendus en matière de développement durable

Maîtrise des charges des logements et structures d'hébergement (consommations d'énergie et de fluide).

observation et évaluation

Études, observatoires existants / à optimiser Observatoires de la demande très sociale et de l'hébergement. Bilans de la mobilisation des contingents de réservation.

Dispositifs à envisager / à créer Étude sur les besoins d'hébergement. Tableau de bord de l'offre nouvelle.



Actions	Attendus et rôle de la CUB
Assurer la déclinaison locale du PDALPD	Contribuer à la mise en œuvre locale des objectifs du PDALPD. ① Élaborer une convention tripartite CUB - Conseil général de la Gironde - État
Porteur(s) CUB-CHPV, Conseil général de la Gironde, État	
Partenariat partenaires du PDALPD	
Améliorer la connaissance des besoins	Contribuer à une meilleure connaissance des besoins pour cibler son action.
Porteur(s) Conseil général de la Gironde, État	Définir les modalités de participation communautaire aux diverses instances décisionnelles.
Partenariat Associations, DDASS, DDE, conseil général de la Gironde, CUB-CHPV, autres	[] Intégrer la connaissance des besoins à l'observatoire du PLH.
partenaires.	
Mettre en cohérence l'utilisation des contingents de réservation.	Clarifier les processus de réservation et contribuer à l'accès au logement social de ménages en difficulté.
Porteur(s)	Élaborer un protocole d'accord avec les communes sur la définition des publics
Ensemble des réservataires	bénéficiaires du contingent communautaire.
Partenariat Organismes sociaux, CDHLM.	Promouvoir une instance de coordination des contingents.
Mailler le territoire en hébergement	Contribuer à l'augmentation de l'offre.
d'urgence et maisons relais.	Financer l'investissement au titre des crédits délégués et des fonds propres.
Porteur(s) Communes, CCAS ou associations	
Partenariat	
Associations, DDASS, DDE, CUB-CHPV,	
opérateurs sociaux	
Intégrer des PLAI dans les nouvelles opérations de logements sociaux.	Contribuer à augmenter les possibilités de sorties d'hébergement et de logements spécifiques et à leur désengorgement.
Porteur(s)	Appliquer les critères inscrits dans le règlement d'intervention.
Opérateurs sociaux	Elaborer la programmation triennale avec les opérateurs et les communes.
Partenariat	les l'instruire des demandes en tenant compte des spécificités liées au site d'accueil.
CUB-DDUP et DDOA, opérateurs sociaux, communes.	Financer les opérations au titre des crédits délégués et des fonds propres.
Développer l'action de l'AIVS (agence immobilière à vocation sociale) sur le	Sécuriser les propriétaires privés et permettre le maintien d'une offre privée abordable.
territoire communautaire.	1 Convenir des modalités de travail de l'AIVS (agence immobilière à vocation sociale)
Porteur(s) Conseil Général de la Gironde, État	sur le territoire de la CUB.
Partenariat	
CUB-CHPV, communes, propriétaires privés, agences immobilières, autres.	
État d'avancement de l'action : initie	r 🔁 étudier ou calibrer 🗿 opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / politique foncière / parc privé / renouvellement et rénovation du parc social / accession abordable / logement des jeunes / confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées / accueil des gens du voyage





Objectifs généraux

- Apporter des réponses adaptées et diversifiées au logement des jeunes adultes, et faire du logement un levier de l'insertion sociale et de l'autonomie des jeunes adultes.
- Répondre aux besoins très importants en logements étudiants sur l'agglomération.
- · Accueillir les jeunes dans la CUB en favorisant la production d'un logement accessible et de qualité, et répondant à leurs différents niveaux de solvabilité et d'autonomie (tant financière que sociale).
- Mieux connaître les besoins en logements et services urbains des jeunes.

Contexte

Les jeunes adultes, moteurs du dynamisme du territoire, représentent plus de 20 % de la population de l'agglomération. De plus, les territoires limitrophes de la CUB éprouvent des difficultés à loger les jeunes qui décohabitent, ces jeunes qui, par ailleurs aspirent à s'installer en ville. Leurs besoins en logements, qui varient en fonction de leur statut, de leur degré d'autonomie, de leur parcours étudiant et professionnel, restent souvent difficiles à satisfaire compte tenu du niveau des loyers du parc privé, de la pénurie d'une offre de logements adaptée aux ressources et besoins des jeunes et de l'insuffisance de logements étudiants sur l'agglomération.

De fait, ils rencontrent de nombreuses difficultés à se loger, ce qui questionne le projet d'accueil de l'agglomération, pourtant fortement axé sur l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages.



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Articulation avec le Schéma Régional du Logement Étudiant, le Schéma Départemental du Logement des Jeunes (en cours d'élaboration par la DDE) et le PIG (développement d'une offre de logements accessibles au sein du parc privé). Animation de la convention entre le conseil régional d'Aquitaine et la CUB sur le logement étudiant.

Modalités de travail à développer

Conventionnement avec le conseil régional d'Aquitaine précisant les objectifs en termes de logement étudiant et le phasage des actions sur le territoire de la CUB. Mise en place d'un groupe de travail partenarial « logement des jeunes » en lien avec l'observatoire.



Modalités de contribution au développement durable

Promotion de l'habitat intergénérationnel (sous-location, chambre contre services, etc.). Respect de la géographie préférentielle (proximité des centres et dessertes en transports en commun). Attendus en matière de développement durable

Maîtrise des consommations d'énergie et de fluide des logements et structures d'hébergement, contrôle des charges. Développement d'un parc à haute qualité environnementale (lancement d'appels à projets).

observation et évaluation

Dispositifs à envisager / à créer

Observatoire de la demande en logement et services des jeunes. Tableau de bord de l'offre publique et privée des logements pour étudiants et jeunes adultes.



Actions

Développer des structures d'accueil pour les jeunes et une offre de logement: FJT, maisons relais, sous location en ALT, logements de transition.

Porteur(s)

Opérateurs sociaux et porteurs de projets associatifs

Partenariat

CUB-CHPV, communes, conseil général de la Gironde, FSL, CAF, UFJT, opérateurs sociaux, associations.

Attendus et rôle de la CUB

Contribuer à l'augmentation de l'offre et maintenir l'attractivité de l'agglomération vis-à-vis des jeunes adultes.

- Établir une programmation spécifique.
- lnstruire et financer au titre de la délégation et sur fonds propres les structures spécifiques.
- ① Accompagner et soutenir les projets innovants pour l'accueil spécifique des jeunes adultes.

Réhabiliter et développer l'offre de logements dédiée aux étudiants.

Porteur(s)

Opérateurs sociaux (production), CROUS (gestion)

Partenariat

Conseil régional d'Aquitaine, conseil général de la Gironde, CUB-CHPV, communes.

Contribuer à l'augmentation de l'offre et maintenir son attractivité vis-à-vis des jeunes adultes.

- Établir une programmation spécifique.
- lnstruire et financer au titre de la délégation et sur fonds propres des structures spécifiques.

Mettre en place un observatoire de la demande en logement et services urbains des jeunes

Porteur(s)

Union Régionale FJT

Partenariat

CUB - CHPV, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, CAF, communes, associations... Contribuer à une meilleure connaissance des besoins pour cibler son action.

Accompagner et soutenir la mise en place d'un observatoire de la demande en habitat des jeunes, et intégrer ces données à l'observatoire du PLH.

État d'avancement de l'action : 🌓 initier 📴 étudier ou calibrer 📵 opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / politique foncière / parc privé / renouvellement et rénovation du parc social / parcours de l'hébergement à l'autonomie

programme local



Thème 8. Développer le confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées

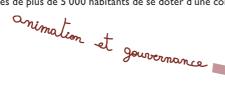
Objectifs généraux

- · Composer une agglomération multi-générationnelle à l'échelle des quartiers et une ville de proximité, où le senior sera toujours plus présent et nécessitera des équipements, des services, des logements et des hébergements adaptés.
- Expérimenter des actions innovantes de logement inter-générationnel et de cohabitation des âges dans l'habitat existant.
- Prendre en compte la question de l'accessibilité de la ville, aussi bien de la ville existante que des sites de projet et zones d'aménagement.
- · Poursuivre l'équipement du territoire en structures d'accueil et d'hébergements, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées.
- Promouvoir l'adaptation, l'évolutivité et la connectivité des logements afin de répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées.

Contexte

La CUB va devoir faire face à la montée significative du nombre de personnes âgées : +71 % d'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans d'ici 2030. L'ensemble des communes, les centres-villes mais également les secteurs à forte concentration de zones pavillonnaires construites depuis les années 70 sont amenées à connaître un très fort vieillissement de leur population. Les quartiers présentant de fortes aménités urbaines (offre de services, de commerces, de soins, ville de proximité) seront particulièrement attractifs.

. Par ailleurs, les nouvelles prescriptions de la loi du 11 février 2005 (dite loi handicap) rendent les collectivités locales responsables de l'égalité des chances et des droits des personnes portant un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique dans la ville. Elle impose aux communes de plus de 5 000 habitants de se doter d'une commission communale ou intercommunale d'accessibilité.



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Prise en compte des objectifs du Schéma gérontologique départemental, du Schéma départemental pour les personnes handicapées et des actions de la Maison Départementale du Handicap.

Mise en œuvre des obligations de la loi handicap du 11 février 2005.

Modalités de travail à développer

Conventionnement avec les opérateurs sociaux. Mobilisation de fonds européens et fonds privés.

Autres actions à mettre en œuvre

Mise en place d'une commission accessibilité communautaire, comprenant un groupe de travail habitat.

Modalités de contribution au développement durable

Renforcement des centralités et rapprochement des services et des réseaux de voisinage.

Attendus en matière de développement durable

Intégration des normes HQE et « HQU » (haute qualité d'usage domestique) : prévention, connexion, sécurisation, ergonomie, etc.

observation et évaluation

Dispositifs à envisager / à créer

Veille sur l'innovation (réalisations architecturales, techniques, domotique, intégration urbaine et sociale, partenariats). Amélioration de la connaissance des besoins. Tableau de bord de l'offre nouvelle.





Actions

Développer des opérations innovantes expérimentales pour logement des personnes âgées et/ou handicapées.

Porteur(s) CUB-CHPV

Partenariat

Conseil général de la Gironde, associations, opérateurs sociaux, CDHLM, communes, autres partenaires financeurs, secteur privé (caisses, fondations, assurances, banques, financeurs de l'économie sociale.

Attendus et rôle de la CUB

Permettre l'émergence des opérations innovantes.

Rendre possible l'innovation en soutenant les projets d'habitat.

Favoriser la production de logements sociaux adaptés et adaptables.

Porteur(s)

Conseil général de la Gironde

CUB-CHPV, opérateurs sociaux, CDHLM, autres partenaires financeurs.

Développer des projets d'offre nouvelle spécifique à coût maîtrisé (logementsfoyers, EHPAD, foyers d'hébergement et maisons d'accueil).

Porteur(s)

Communes, CCAS, association, opérateur social ou privé

Partenariat

CUB-CHPV, Conseil général de la Gironde, associations, opérateurs sociaux, communes, secteur privé (caisses, fondations, assurances, banques, financeurs de l'économie sociale).

Favoriser l'adaptation de logements locatifs sociaux.

Conditionner une partie des aides au logement social (neuf et réhabilitation) en cohérence avec les critères du conseil général de la Gironde.

Contribuer et anticiper la réponse au besoin d'hébergement.

- Établir une programmation.
- O Instruire et financer des projets au titre des crédits délégués et des fonds propres.

État d'avancement de l'action : 🌓 initier 📴 étudier ou calibrer 📵 opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / politique foncière / parc privé / renouvellement et rénovation du parc social / parcours de l'hébergement à l'autonomie



Thème 9. Accueillir les gens du voyage

Objectifs généraux

- Répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage en mettant en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
- Accompagner les processus de sédentarisation de manière adaptée, diversifiée et durable.
- Enrayer les situations d'habitat précaire et insalubre.

Contexte

Les besoins en matière d'habitat de la communauté des gens du voyage sont spécifiques et doivent être pleinement pris en compte à l'échelle de l'agglomération. Explicités dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage en Gironde, copiloté par l'État et le conseil général de la Gironde, ces besoins ont à la fois trait aux conditions d'accueil que les communes doivent organiser, et aux processus de sédentarisation qu'elles doivent accompagner de manière spécifique et adaptée. L'agglomération a vocation à accompagner, dans le cadre de ses compétences et au titre de son PLH, les démarches d'accueil temporaire et d'habitat pérenne de ces populations.

animation et gouvernance

Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Respect du Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Articulation avec le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Modalités de travail à développer

Conventionnement avec les associations.

développement durable

Modalités de contribution au développement durable

Développement d'un volet AEU (approche environnementale de l'urbanisme) dans les études d'aménagement. Géographie préférentielle des aires d'accueil (proximité des centres et dessertes en transports en commun).

Attendus en matière de développement durable Production de logements adaptés économes en énergie.

observation et évaluation

Études, observatoires existants / à optimiser Bilan du Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

programme local de



Actions

Mettre en œuvre le Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, dans son volet « création d'aires d'accueil ».

Porteur(s) Communes

Partenariat Conseil général de la Gironde, État, AGV33, CUB-CHPV.

Favoriser les processus de sédentarisation (études préalables, mise en œuvre des programmations de relogements, mise à disposition de terrains, réhabilitations dans le parc ancien, etc.).

Porteur(s) Communes

Partenariat

DDE, Conseil général de la Gironde, CAF, FSL, ADAV 33, CUB-CHPV.

Attendus et rôle de la CUB

Favoriser le maillage du territoire en aires d'accueil.

- Participer au financement des aires d'accueil.
- Accompagner les communes dans l'accueil des grands passages, dans le cadre des compétences de droit commun de la CUB.
- Soutenir l'AGV33, dans sa mission de conseil au montage des projets auprès des communes.

Contribuer à la résorption des sites d'habitat précaire.

- O Proposer une assistance technique aux communes en matière d'ingénierie et de programmation adaptée.
- O Participer au financement des études de sortie d'insalubrité.
- Financer et piloter les études préalables et pré-opérationnelles d'aménagement sur les secteurs concernés.
- O Soutenir financièrement les associations accompagnant ces processus :
- par leur expertise sur le sujet : le PACT ;
- par la mobilisation d'outils spécifiques comme LOGGIA 33 par l'ADIL.

État d'avancement de l'action : 🌓 initier 📴 étudier ou calibrer 📵 opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / politique foncière / accession abordable







C. Un dispositif de mise en œuvre à la hauteur des ambitions

Faire vivre le PLH et en atteindre les objectifs nécessite un partage du projet et une cohésion des partenaires autour de celui-ci. Les moyens pour favoriser cette adhésion et la rendre productive se déclinent de plusieurs manières.

a. Porter l'observation du territoire

La première étape est de pérenniser les travaux de la plate-forme d'observation portée par l'aurba et de lui permettre le développement des champs d'observation en scellant de nouveaux partenariats (voir détail en annexe).

b. Instituer un débat permanent autour de l'habitat

Grâce en particulier aux études et tableaux de bord réguliers édités dans le cadre de la plate-forme d'observation de l'a-urba, seront favorisées la circulation et la mutualisation de la connaissance des marchés locaux de l'habitat, étapes importantes pour créer du débat autour des questions relatives à l'habitat et l'aménagement. Ainsi sera créée ou consolidée une culture habitat commune aux élus et acteurs du logement. Des visites de terrain avec les partenaires pourront servir de support à cette démarche (sites de projet, inauguration d'opérations de logements sociaux, etc.).

La CUB continuera d'organiser des rencontres thématiques, comme les petits déjeuners de l'habitat à destination des élus, à un rythme bimestriel, mais aussi des rencontres semestrielles avec techniciens et partenaires.

C. Faire vivre les synergies entre acteurs

Par ailleurs, pour mobiliser les acteurs et impulser une dynamique partenariale qui pourra développer des nouvelles actions ou des nouvelles modalités de travail, chaque thème identifié dans les fiches actions fera l'objet d'un atelier permanent sur la base éventuelle d'études à engager. Ces ateliers n'ont pas vocation à se substituer aux instances partenariales existantes, mais plutôt d'agir en complémentarité, en mettant le territoire de la

CUB, ses spécificités et problématiques au cœur du débat.

d. Piloter et animer le PLH

Le dispositif sera conduit par un **comité de pilotage** renforcé dans ses missions afin de le rendre acteur des débats et des décisions. Il sera ouvert à de nouveaux partenaires comme les acteurs privés de l'habitat, en vue de les mobiliser sur les objectifs de la politique intercommunale. Ce comité de pilotage sera préparé par son **comité technique** comprenant deux élus délégués par le président de la CUB, les techniciens communautaires, l'a-urba, l'État, la conférence départementale HLM, le conseil général de la Gironde, le conseil régional d'Aquitaine, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Grand Projet de Ville.

De par son rôle de chef de file institué par la délégation de gestion des aides à la pierre, la CUB favorisera l'émergence d'une **instance des financeurs** comprenant les autres partenaires institutionnels de l'habitat, de manière à mobiliser les moyens financiers à hauteur des besoins de production en logement social de l'agglomération dans le cadre d'un système de financement global cohérent.

Le partenariat sera consolidé par la signature de conventions ou chartes avec les partenaires : conventions d'objectifs avec les opérateurs sociaux mais aussi avec d'autres partenaires du secteur privé. Par ailleurs, afin d'aider les communes à mettre en œuvre une politique de l'habitat en adéquation avec les objectifs du PLH et les possibilités offertes par le PLU, la CUB développera une capacité de conseil, d'ingénierie et d'information auprès des communes. Les objectifs et moyens de mise en œuvre feront l'objet d'une contractualisation particulière entre la CUB et chaque commune.

Le bassin d'habitat de l'agglomération dépasse largement les frontières de l'intercommunalité. Aussi, au-delà des collectivités locales qui la compose, la CUB engagera des **coopérations avec les territoires voisins**, par le biais dans un premier temps des réflexions stratégiques autour de la révision du Schéma directeur ou de l'élaboration de documents d'urbanisme locaux. Il est important de prendre en compte les questions







d'équilibres territoriaux, d'étalement urbain, de migrations domicile-travail à l'échelle pertinente de la réalité des phénomènes.

Enfin, **une communication** sera organisée autour du PLH, avec les supports de communication existants (presse locale, municipale et communautaire, site internet) et en créant de nouveaux supports d'information spécifiques (lettre d'information, exposition).

e. Suivre la mise en œuvre du PLH

La plate-forme partenariale d'observation menée par l'a-urba publiera un bilan annuel des tendances récentes de l'habitat. Cela permettra de mesurer l'état d'avancement du programme d'actions, d'identifier les écarts et d'en analyser les raisons.

Cela donnera l'occasion à la CUB et à ses partenaires réunis au sein du comité de pilotage de déterminer les évolutions et adaptations nécessaires à leurs politiques.

En outre, une démarche d'évaluation, nécessaire à la prochaine révision du Programme Local de l'Habitat d'ici 2012, sera lancée. Il s'agira donc de définir et mettre en place l'instance partenariale d'évaluation qui pilotera cette démarche, confiée à un tiers organisme.





Annexe 1 Le dispositif d'observation et de suivi

L'observatoire de l'habitat de l'agence d'urbanisme a été mobilisé en 2004 pour suivre les actions du PLH et actualiser le diagnostic. Depuis 2007, dans un souci de mutualisation des moyens, le suivi du PLH s'insère dans un dispositif partenarial plus large, animé par l'a-urba, appelé plate-forme de l'habitat qui réunit d'autres partenaires (la DDE, le conseil général de' la Gironde, le SYSDAU et la ville de Bordeaux).

Cette nouvelle dimension permet de mieux prendre en compte les questions d'équilibres territoriaux, d'étalement urbain, de migrations domicile-travail à l'échelle des bassins d'habitat, au-delà des limites de la CUB.

La plate-forme de l'habitat constitue :

- un outil d'aide à la décision permettant l'élaboration en continu de la politique communautaire de l'habitat;
- un lieu ressource et d'échanges pour les acteurs de l'habitat.

Les objectifs

La plate-forme de l'habitat est mobilisée comme outil d'animation et de mise en œuvre du PLH. Cinq objectifs ont été identifiés.

- 1. Faire vivre un tableau de bord des actions du PLH mises en œuvre, individualisées par registres d'action et par territoires.
- 2. Assurer une veille prospective permettant l'actualisation du diagnostic et de la connaissance, à plusieurs échelles territoriales selon les questions traitées :
- la production de l'offre d'habitat par segments,
- les marchés fonciers et immobiliers,
- les besoins en logements.
- 3. Animer le débat avec les acteurs locaux de l'habitat.
- 4. Évaluer l'impact des programmes mis en œuvre, permettant ainsi une réactivité sur le pilotage de l'action locale.
- 5. **Communiquer sur les résultats** de l'observation et l'avancement de la mise en œuvre du PLH.

Les moyens

• Réalisation d'un **bilan annuel** du PLH à partir d'indicateurs définis pour construire des tableaux de bord.

- Actualisation de la connaissance sous forme d'études thématiques.
- Rencontres thématiques des acteurs de l'habitat pour partager et enrichir les analyses.
- Valorisation des travaux et analyses partagés dans le cadre d'une lettre de l'habitat périodique.

Pour chaque thème du programme d'action, sont présentés les dispositifs existants (données mobilisées, porteurs, principaux partenaires et améliorations à apporter) et ceux à créer (données à mobiliser, porteurs, principaux partenaires, difficultés et limites).

Thème 1. Dynamiser la production de logements locatifs sociaux

Dispositifs	Principales données	Porteur et principaux partenaires	Améliorations à apporter
Tableau de bord de la construction neuve	Nombre de logements commencés (SITADEL)	a'urba	Identifier précisément les opérations de logements
	Nombre de logements autorisés, mis en chantier et livrés dans les	CUB	locatifs conventionnés
	opérations groupées (PC groupés et visites de chantier)	DRE	
Tableau de bord de l'offre locative conventionnée	Nombre de logements locatifs conventionnés programmés et financés par commune (ligne	a'urba	Suivi des logements livrés au travers des permis groupés (localisation, financement et
	fongible et ANRU)	CUB	taille)
	Type de financement (PLAI, PLUS, PLUS-CD, PLS, PLS étudiant)	DDE	Géolocalisation des opérations programmées,
	Identification des programmes de reconstitution de l'offre sociale	CDHLM	financées et livrées (parcelle cadastrale)
	démolie (ANRU et hors ANRU)		Mise à jour du géocodage
	Nombre de logements sociaux vendus		du fichier des logements conventionnés
	Suivi du parc locatif conventionné		
Tableau de bord	Suivi du nombre et type de	CUB – DDOA	
des opérations d'aménagement	logements programmés par opération	Aménageurs	

Dispositifs à envisager / à créer

Dispositifs	Principales données	Porteur et principaux partenaires	Difficultés/limites
Prospective socio- démographique et estimation des besoins de logements	RGP et recensement rénové, taxe d'habitation, SITADEL, données EDF	Convention a'urba/IEDUB CUB CG33 SYSDAU DDE	Accès aux données EDF Travail de vulgarisation
Analyse de la demande en logements sociaux Construction d'un tableau de bord	Fichier du n° unique HLM, observatoire de la demande très sociale et enquête qualitative auprès des organismes sociaux et du CILG	a'urba DDE CDHLM PRL CILG	Convention d'accès aux données du fichier n° unique à négocier Données qualitatives des opérateurs sociaux sur la demande non homogènes
Analyse de la demande en logements	Enquête qualitative auprès des professionnels de l'immobilier	a'urba Professionnels de l'immobilier	Identification de la demande potentielle par segment d'offre, adéquation avec l'offre existante par territoire





Thème 2. Impulser une politique foncière en faveur de l'habitat

Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Améliorations à apporte
Suivi des portefeuilles fonciers acquis par la	Patrimoine foncier de la CUB	CUB - DDAF	Construction d'un tableau de bord
CUB et les opérateurs partenaires dans le cadre du PLH			Données sur le patrimoine foncier des communes et des opérateurs sociaux
Analyse des charges foncières	Croisement des DIA et PC groupés	a'urba	Construction d'un tableau de bord
		CUB	Amélioration de la saisie de DIA
			Analyse des bilans des opérations locatives conventionnées
Dispositifs à envisage	r/à créer		
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Difficultés/limites
Construction d'un tableau de bord des mutations foncières	DIA – volume et prix	À définir	Améliorer la saisie des DIA
Construction d'un	Gisement foncier	À définir	
tableau de bold de	'	CUB/communes	
l'offre foncière	(dans les sites de projet du PLU et en diffus) Mobilisation des sites de projet du PLU – suivi de la construction groupée et des opérations d'aménagement	COB/communes	
l'offre foncière Construction d'un tableau de bord des	PLU et en diffus) Mobilisation des sites de projet du PLU – suivi de la construction groupée et des	À définir	



Thème 3. Accompagner le renouvellement et la rénovation du parc locatif social

Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Améliorations à apporter
Observatoire du relogement du GPV	Données des opérateurs sociaux	GIP-GPV CDHLM DDE CUB	Étendre l'observatoire aux autres sites de renouvellement urbain
Tableau de bord de l'offre locative	Localisation de la reconstitution de l'offre sociale démolie	a'urba	
conventionnée	Diversification de l'offre dans les sites de renouvellement urbain	CUB DDE CDHLM	
	Nombre de logements réhabilités (programmation, financement, nature des travaux et montant par logement)		
Dispositifs à envis	ager / à créer		
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Difficultés/limites
Analyse de l'occupation du parc social	Enquête OPS	À définir CUB CDHLM	Convention d'accès aux données OPS à négocier

Thème 4. Maintenir et développer un parc privé abordable et de qualité

Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Améliorations à apporter
Bilan du PIG, du PST	Tableau de bord de l'ANAH	ANAH	
et des OPAH	Bilans des opérateurs de suivi- animation	CUB DDE CG33 PACT Communes	
Tableau de bord du parc privé	Atlas du parc privé – DAEI, ANAH	ANAH CUB DDE CG33 PACT Communes	
Observatoire de loyers dans le parc privé	Évolution des loyers	a'urba DDE OLAP DGUHC	

Dispositifs à envisager / à créer

Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Difficultés/limites
Observatoire de l'habitat indigne	Parc privé potentiellement indigne – FILOCOM	CETE/DDE	Accès aux données FILOCOM
			Partage avec d'autres sources de données
			Mise en réseau des acteurs
Observatoire des copropriétés	À définir	À définir	Attentes conclusions étude en cours
Tableau de bord des logements privés conventionnés	Nombre de logements conventionnés dans le parc privé financés, type de financement, localisation (commune), sorties de conventionnement	À définir ANAH DDE CG33 PACT	
Repérage des lotissements fragiles ou en difficulté	À définir	À définir	





Thème 5. Favoriser une accession à la propriété abordable

Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Améliorations à apporter
Observatoire de l'immobilier de l'habitat	Prix de vente des logements neufs par taille et destination (accession, vente investisseur, locatif privé) ECLN – a'urba / DRE	a'urba CUB OIE DRE Opérateurs	Observatoire en cours de redéfinition
Dispositifs à envis	ager / à créer		
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Difficultés/limites
Connaissance des besoins	Analyse des parcours résidentiels des ménages et du rôle de l'accession sociale à la propriété Analyses de l'observatoire de la croissance urbaine (construction et mobilité résidentielle)	À définir a'urba DDE	Mise en perspective des besoins identifiés avec le ressources des ménages
Tableau de bord de l'offre nouvelle et de son occupation	Nombre de logements financés en PSLA et caractéristiques des occupants Nombre de PTZ et caractéristiques des emprunteurs	À définir CUB Opérateurs sociaux CDHLM GPV	Convention d'accès aux données PTZ à négocier

Thème 6. Accompagner les parcours résidentiels de l'hébergement à l'autonomie

Études, observato	ires existants / à optimiser		
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Améliorations à apporter
Observatoires de la demande très sociale	Données du CAIO et des PRL dans le cadre du PDALPD	CAIO et ADIL	Lien au fichier n°unique
et de l'hébergement	dans le cadre du FDALFD	DDE CG33	Homogénéisation des données territoriales et qualitatives dans le cadre du PDALPD
Bilan de la mobilisation des	Données sur les attributions relatives au contingent préfectoral	DDE	Mobilisation des autres contingents : CUB,
contingents de réservation	dans le cadre du PDALPD	CDHLM CUB Communes CG33 CILG	communes, CG33, CILG
Dispositifs à envisa	ager / à créer		
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Difficultés/limites
Étude sur les besoins d'hébergement	À définir	À définir	Articulation avec le PDALPD
Tableau de bord de l'offre nouvelle	Nombre de places d'hébergement et en résidences sociales	À définir	
, sine nouvene	programmées, financées et livrées Suivi de l'offre ALT	CUB DDE DDASS CG33 Communes	

Thème 7. Favoriser le logement des jeunes

Dispositifs à envisager / à créer			
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Difficultés/limites
Observatoire de la demande en logement et services des jeunes	Données des FJT et RS du CLAJJ dans la CUB	URFJT CUB	Élargir le partenariat
Tableau de bord de l'offre publique et privée des logements pour étudiants et jeunes adultes	À définir	À définir	





Thème 8. Développer le confort de vie des personnes âgées et/ou handicapées

Dispositifs	Principales données	Porteur	Difficultés/limites
		Principaux partenaires	
Veille sur l'innovation (réalisations	À définir	a'urba	
architecturales,		CUB	
techniques, domotique,		CG33	
intégration urbaine et		GIHP	
sociale, partenariats)			
Amélioration de la	À définir	À définir	
connaissance des besoins			
Tableau de bord de l'offre nouvelle	Nombre de places en foyers et résidences pour personnes âgées	À définir	
	et handicapées programmées,	CUB	
	financées et livrées	CDHLM	
	Nambra da la gamenta adaptés et	GIHP	
	Nombre de logements adaptés et adaptables financés et livrés	CG33	

Thème 9. Accueillir les gens du voyage

Études, observatoires existants / à optimiser			
Dispositifs	Principales données	Porteur Principaux partenaires	Améliorations à apporter
Bilan du Schéma départemental pour	Suivi de la réalisation des aires d'accueil pour les gens du	DDE	Suivi du traitement des sites d'habitat
l'accueil des gens du voyage	voyage	CUB CG33	précaire









Annexe 2

Les objectifs du PLH communautaire déclinés par secteurs et communes

Annexe 2



Guide de lecture des fiches

Préambule

La modification du PLH intégre un certain nombre de dispositions législatives relatives à la loi de 2004. L'une d'entre elles concerne la transcription territoriale des objectifs du PLH. En outre, le PLU approuvé en 2006 reprend, dès le PADD, les objectifs du PLH.

Aussi, la modification du PLH doit profiter du PLU pour accroître l'opérationnalité de la mise en œuvre des objectifs.

Le PLU ayant conduit des approches territorialisées par secteurs, il a semblé logique que le PLH reste sur ces secteurs pour donner du sens à sa portée communautaire.

Ce document présente donc, pour l'ensemble de la CUB, pour chacun des secteurs PLH/PLU et pour chaque commune, les éléments statistiques de référence concernant l'habitat sous forme de fiches.

Trois types de données sont détaillées relatives :

- à la population ;
- au parc de logements ;
- au parc locatif conventionné.

Concernant le parc de logements, outre les données disponibles sur la construction, sont également rappelés les besoins initiaux et les besoins réévalués.

Population

Le **nombre d'habitants RGP 1999** correspond au nombre d'habitants recensés en mars 1999 par l'INSEE.

La **population 2004** a été estimée par le pôle OPUS de l'aurba à partir des précédents recensements et des données récentes sur la construction neuve et la vacance. Pour les communes qui ont fait l'objet d'un recensement partiel, l'estimation a été rapprochée des derniers résultats de l'INSEE.

L'évolution 1999-2004 est le nombre d'habitants que chaque commune a gagné par an entre 1999 et 2004 d'après les estimations.

La part des moins de 20 ans et la part des plus de 60 ans s'obtiennent en divisant le nombre de moins de 20 ans ou de plus de 60 ans par la population totale.

La taille moyenne des ménages (qu'on appelle aussi «taux d'occupation») est le nombre moyen de personnes par résidence principale. Les résidences principales sont les logements occupés (ensemble des logements hors logements vacants et résidences secondaires). La taille moyenne des ménages est fortement corrélée à la part des moins de 20 ans : une taille moyenne des ménages et une part des moins de 20 ans élevées impliquent que la commune compte beaucoup de familles et donc de jeunes qui auront à terme des besoins en logements, mais pas forcément sur place. A l'inverse, une taille moyenne des ménages réduite et une part des plus de 60 ans élevée indiquent qu'on est en présence de ménages âgés.

La part des ménages de 1 personne et la part des ménages de 4 personnes et plus sont le nombre de petits et de grands ménages par rapport à l'ensemble des ménages de la commune.

Parc de logements

• Structure du parc et des résidences principales RGP 1999

La part des propriétaires occupants est le nombre de résidences principales occupées par leur propriétaire de même que la part des locataires dans le parc privé est le nombre de résidences principales occupées par des locataires dont le bailleur est privé. Les logements locatifs sociaux sont donc exclus de cette catégorie. Cette donnée doit être prise avec précaution dans la mesure où elle est déclarative (de nombreux locataires de copropriétés pensent résider dans un logement social et inversement).

• Objectifs de production et production récente

Les **besoins en logements PLH/PLU initiaux** sont ceux qui ont été validés lors du PLH de 2001 par les maires. C'est une déclinaison des objectifs







du SDAU. Les **besoins en logements PLH/PLU réévalués** en 2006 tiennent compte du retard global de la construction depuis cinq ans et de la baisse de la vacance, plus forte que celle qui avait été prévue en 2001 (voir Livre 1 p 22). Ce sont désormais les besoins en logements à prendre en compte.

Rappel production 1990-1999 (source INSEE). Ce sont les logements construits par an entre les deux derniers recensements. Ils sont ventilés suivant les besoins en logements auxquels ils ont répondu (voir Livre 1 p 21).

Les Déclarations d'Ouverture de Chantier fournissent des éléments sur le nombre de logements commencés par an entre 2000 et 2006 et sur la part de ces nouveaux logements en individuel. Le taux de construction (nombre de logements commencés par an pour 1000 habitants) permet de comparer les communes entre elles du point de vue de la construction.

L'estimation des capacités d'accueil habitat 2005-2015: les surfaces constructibles en sites de projet, dans les zones 1AU et dans le diffus en zones urbaines ont été traduites en nombre de logements (application d'un nombre de logements à l'hectare par zone du PLU correspondant aux densités observées et non pas aux densités réglementaires après un abattement tenant compte de la mixité fonctionnelle et de la morphologie du foncier). Cette estimation a été réalisée dans le cadre du PLU.

Logements locatifs conventionnés

• Structure du parc, objectifs de production, production récente et programmation
Le taux de logements locatifs conventionnés est fourni par le décompte SRU (article 55).
C'est le rapport entre le nombre de logements locatifs conventionnés et l'ensemble du parc de résidences principales. Même si le taux CUB est de 21,1 %, il manque encore 10 916 logements locatifs conventionnés. En effet, cet article

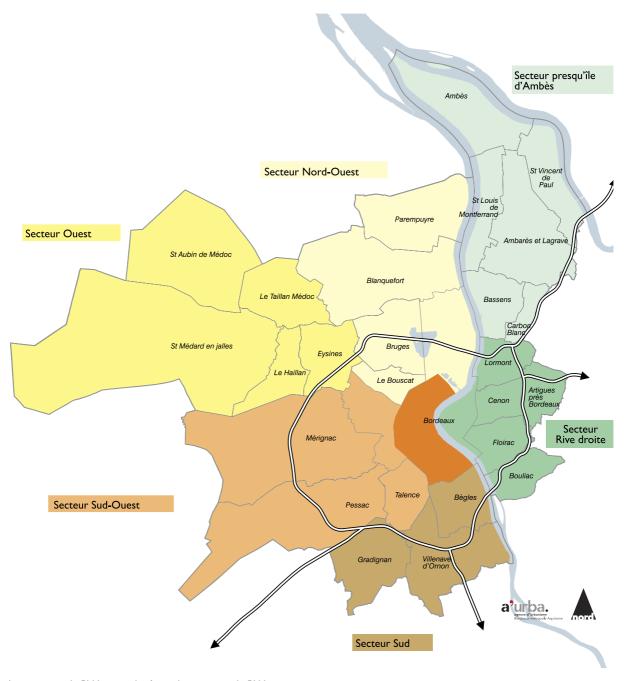
s'applique à l'échelle de chaque commune et non pas globalement à la CUB.

Le nombre de demandeurs de logements locatifs conventionnés résidant dans la commune est le nombre de ménages ayant exprimé une demande de logement HLM mais pas forcément dans la commune. Ce chiffre ne correspond pas aux besoins réels en logements locatifs conventionnés: compte tenu des délais d'attente et des modalités de gestion de la demande (renouvellement) notamment, certains ménages n'expriment pas de demande. Quant au nombre de ménages demandeurs, c'est le nombre de ménages, ne résidant pas forcément dans la commune, mais qui ont fait une demande de logement social dans la commune concernée (1er choix).

Les besoins initiaux en logements locatifs conventionnés en développement de l'offre sont ceux qui ont été négociés et validés lors du PLH de 2001. Les besoins de création de logements locatifs conventionnés tiennent compte du retard dans la production par rapport aux objectifs du PLH de 2001 et des logements locatifs conventionnés privés à produire.

L'estimation du taux de logements locatifs conventionnés 2011 a été réalisée à partir de l'hypothèse que les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés seraient satisfaits dans les 5 prochaines années. Ils ont été calculés suivant la formule suivante : [(Nombre de LLC 2006 + Besoins en LLC par an x 5) / (Résidences principales 2006 + Besoins en logements globaux par an x 5)].

Les 7 secteurs du PLU de la CUB



Les secteurs du PLH sont calqués sur les secteurs du PLU.

Cependant, pour des raisons liées à la non-disponibilité de données à l'échelle infra-communale, la ville de Bordeaux fait l'objet, à elle seule, l'objet d'un secteur unique.





				CUB				
			PC	PULATIO	ON			
RGP 659 998 1999 habitants			on a'urba 104	706 420	habitants			1999-2004 habitants par ar
Part des moins de 20 ans 23% Part des plus de 60 ans 19% RGP 99				Part des mé			2,2 39% 17%	
			PARC I	DE LOGE				
	STR	UCTURE [DU PARC E	T DES RES	SIDENCES	PRINCIPA	ALES	
325 378 logements	dont	31%	construits	avant 1949				
Résidences principales Résidences principales Résidences principales	1 et 2 pièces	45% 26% 51%				<u> </u>	es-occupants dans le parc privé	44% 31%
RGP 99	•		E PRODU	CTION ET F	PRODUCTI	ON RECE	NTE	
Besoins en logements PLH/PL Besoins en logements PLH/F		4 200 5 100	logements	·		Rappel pro 1990-1999		4 686 logts par an
Construction 2000-2006	3 773 38% 5,7	en individu	construits	par an par an pour		renouvelle variation p	nent ménages ement du parc parc occupé e ménages	50% 17% -3% 37%
DOC-DRE PLIL estimation 2005-2015			logements		83%		ites de projet	0.70
	L	OGEME	NTS LO	CATIFS C	ONVENT	TIONNES	8	
STRUCTURE	DU PARC, O	BJECTIFS	DE PROD	UCTION, P	RODUCTIO	ON RECEN	NTE ET PROGRA	MMATION
Logements locatifs conventionnés en 2006 Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU Décompte DDE SRU - logements publics et privés			69 098 10 916		un taux de s locatifs c	21,1% onventionnés man	quants	
Demandes de logeme Demandeurs résidan Nombre de ménages DDE - fichier n° unique demande H	nt dans la comr s demandeurs		es	30 430 35 697	soit	10,3	demandeurs pour	r 1 000 ménages
Besoins initiaux en dé	éveloppement d	de l'offre (P	PLH 2001)	de 950 à 1015	•		nventionnés en dé an (parc public)	eveloppement de
Besoins en dévelop	pement de l'of	ffre rééval	ués	de 1471 à 1537	de l'offre			n développemen
4 231 logement(s	s) locatif(s) con	ventionné(s) démoli(s) ou dont la	démolition	est actée 2	2003-2008	
2001-2005 Logements locatifs copublics financés par a en développement de	an	TOTAL	dont PLS 39,9%	dont PLUS 55,2%	dont PLAI 4,9%		Simulation taux de logements locatifs	21,6%

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

dont PLS | dont PLUS | dont PLAI

66,4%

0,6%

conventionnés 2011

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs

conventionnés publics et privés sont satisfaits)

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement

TOTAL

1 080

33,0%

ogramme local de l'habitat - livre 2 © 2007

en développement de l'offre

en développement de l'offre

publics financés par an

Logements locatifs conventionnés



Secteur Sud

		Р	OPULATION		
RGP	72 168	Estimation a'urba	78 045 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	76 045 Habitarits	1 175	habitants par an
		<u> </u>			
Part des n	noins de 20 ans	23%	Taille moyenne des r	nénages	2,4
Part dos r	due do 60 ans	22%	Part des ménages de	1 nersonne	29%

Part des moins de 20 ans	23%
Part des plus de 60 ans	22%
RGP 99	

Taille moyenne des ménages	2,4
Part des ménages de 1 personne	29%
Part des ménages de 4 personnes et +	20%
BGP 99	•

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

31 362 logements dont	19%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	62%		Propriétaires-occupants	559
Résidences principales 1 et 2 pièces	15%		Locataires dans le parc privé	19°
Résidences principales 4 pièces et +	62%		RGP 99	
BGP 99		-		

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		595 logements par an			Rappel production	429
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		655	logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	431	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	50%
Construction 42% 2000-2006		en individuel			renouvellement du parc	39%
		logements construits par an pour			variation parc occupé	-11%
	6,0	1 000 habitants			croissance ménages	22%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		4.040	lagamenta	82%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		4 240 logements		82%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	6 734	soit un taux de 20,5%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	1 149	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	2 729	soit	9,2	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	4 034			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	120	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	214	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

367 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	46	34,9%	62,5%	2,6%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	44	100,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux	
de logements	
locatifs	21,4%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement 2007

ramme local de l'habitat - livre 2 © 2007



Secteur Sud-Ouest

POPULATION

RGP 1999	155 345 habitants	Estimation a'urba 2004	167 320 habitants	Evolution 2 395	1999-2004 habitants par an
Dort doo n	maina da 20 ana	220/	Taille mayanna	o dos mónagos	2.2

Part des moins de 20 ans 22%
Part des plus de 60 ans 19%
RGP 99

 Taille moyenne des ménages
 2,2

 Part des ménages de 1 personne
 38%

 Part des ménages de 4 personnes et +
 17%

 BGP 99
 17%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

73 719 logements dont	13%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	46%		Propriétaires-occupants	46%
Résidences principales 1 et 2 pièces	25%		Locataires dans le parc privé	29%
Résidences principales 4 pièces et +	53%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PL	U initiaux PLH 2001	1 030 logements par an			Rappel production	1 498
Besoins en logements PLH/I	PLU réévalués	1 133	logements par an		1990-1999	logts par an
\					dont	
	794	logement	s construits par an		desserrement ménages	46%
Construction 44%		en individ	uel		renouvellement du parc	18%
2000-2006	5,1 logements construits par an pour				variation parc occupé	-4%
	1 000 habitants		oitants		croissance ménages	40%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005	-2015	E 0E0	logomonto	66%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil ha	abitat	5 050	logements	00%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	17 992 soit un taux de 24,1%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	6 662	soit	9,7	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	8 823			
DDE fishior no unique demando HLM				

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	170	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	320	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

481 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	82	37,1%	57,3%	5,6%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an	99	0.0%	100.0%	0.0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	24,3%
--	-------

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement a 2007

programme local de l'habitat - livre 2 © 2007



Secteur Nord-Ouest

POPULATION

		-		-					
RGP	53 579		Estimation a'urba 2004		rba 58 271 habitants		Evolution 1999-2004		
1999	habitants						938	habitants par an	
Part des n	noins de 20 a	ins	24%		Taille mov	enne des mé	nages	2.4	

Part des plus de 60 ans 20% Part des ménages de 1 personne 29% Part des ménages de 4 personnes et + 21%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

23 500 logements dont	19%	construits avant 1949		
RGP 99			<u></u>	
Résidences principales en individuel	61%		Propriétaires-occupants	58%
Résidences principales 1 et 2 pièces	15%		Locataires dans le parc privé	20%
Résidences principales 4 pièces et +	62%		RGP 99	
RGP 99	•	_		

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PL	U initiaux PLH 2001	410 logements par an			Rappel production	399
Besoins en logements PLH/I	PLU réévalués	451 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	447	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	31%
Construction	46%	en individ	duel		renouvellement du parc	19%
2000-2006	logements construits par an pour				variation parc occupé	-7%
	8,3	1 000 habitants			croissance ménages	57%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005	-2015	4.700		86%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		4 760	logements	80%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	4 960	soit un taux de 20,0%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	426	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	1 801	soit	8,1	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	2 585			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	99	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	129	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

36 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	91	31,1%	67,8%	1,1%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	82	19,5%	79,3%	1,2%

Simulation taux	
de logements	
locatifs	20,5%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Secteur Ouest

POPULATION

RGP	64 981	Estimation a'urba	69 444 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004		893	habitants par an
Dort doo n	moine do 20 ans	27%	Taille movenne des	mánaga	2.7

Part des moins de 20 ans 27%
Part des plus de 60 ans 17%
RGP 99

Taille moyenne des ménages	2,7
Part des ménages de 1 personne	18%
Part des ménages de 4 personnes et +	28%
RGP 99	

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

24 559 logements dont	10%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	83%		Propriétaires-occupants	68%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	15%
Résidences principales 4 pièces et +	78%		RGP 99	
RGP 99		_		

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		440	logements par an		Rappel production	557
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		484 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	476	logements construits par an en individuel			desserrement ménages	31%
Construction	66%				renouvellement du parc	9%
2000-2006	7,3 l	logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-2%
					croissance ménages	63%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		0.040		79%	dans les sites de projet	
		8 040	8 040 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	4 213	soit un taux de 16,0%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	1 804	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	1 974	soit	8,3	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	2 522			
DDE fishior no unique demando HLM				

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	123	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	171	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

52 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	104	25,0%	73,2%	1,7%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	365	3,6%	95,6%	0,8%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	17,4%
--	-------

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement a 2007

programme local de l'habitat - livre 2 © 2007



Secteur Rive Droite

POPULATION

RGP	68 015		Estimation	n a'urba	71 010	habitants		Evolution	1999-2004
1999	habitants		20	04	/1010	Habitants		759	habitants par an
							•		
Part des n	noins de 20 a	ans	27%			Taille moye	nne des méi	nages	2,6
Part des p	lus de 60 an	S	17%			Part des mé	enages de 1	personne	27%

Part des plus de 60 ans 17%

Part des ménages de 4 personnes et +

24%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

27 547 logements dont	14%	construits avant 1949	
RGP 99			
Résidences principales en individuel	43%		Propriétaires-occupants
Résidences principales 1 et 2 pièces	11%		Locataires dans le parc privé
Résidences principales 4 pièces et +	62%		RGP 99

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		340 logements par an			Rappel production	160
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		374 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
		logements construits par an			desserrement ménages	122%
		en individ	en individuel		renouvellement du parc	30%
2000-2006	F 0	logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-50%
	5,0				croissance ménages	-2%
OOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		4.000		0.40/	dans les sites de projet	
		4 990	logements	84%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	13 604	soit un taux de 49,7%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	310	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	4 456		soit	16,9	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	4 562				
DDE fishing a continue descende ULM		-			

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 23 à 70 logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	logements locatifs conventionnés en développement de 31 à 78 de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

2 345 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	97	48,7%	49,3%	2,1%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	185	80,0%	19,5%	0,5%

Simulation taux de logements	44.00/
locatifs	44,8%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement







Secteur Presqu'île

POPULATION

RGP	30 547	Estimation a'urba	32 430 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	32 430 Habitants	377	habitants par an
Part des n	noins de 20 ans	26%	Taille moyenne des	ménages	2,7

Part des plus de 60 ans 18% Part des ménages de 1 personne 21% Part des ménages de 4 personnes et + 28%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

11 796 logements dont	17%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	80%		Propriétaires-occupants	62%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	14%
Résidences principales 4 pièces et +	77%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		185 logements par an		Rappel production		196
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		204	logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	213	logements construits par an			desserrement ménages	39%
Construction 60%		en individ	duel		renouvellement du parc	12%
2000-2006	7.0	7,0 logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-5%
	7,0				croissance ménages	54%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		4.500		76%	dans les sites de projet	
		4 520	logements	70%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	2 611	soit un taux de 21,3%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	420	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	992		soit	8,9	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	1 387				
DDE fishior no unique demando HLM					

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 22 à 41 logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	logements locatifs conventionnés en développement de 34 à 53 de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

302 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005					
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI	
publics financés par an en développement de l'offre	29	44,5%	49,3%	6,2%	
2006					
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI	
publics financés par an en développement de l'offre	50	0,0%	100,0%	0,0%	

21,8%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Ambarès-et-Lagrave

POPULATION

RGP	11 206	Estimation a'urba	12 319 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	12 319 Habitarits	223	habitants par an
Part des r	noins de 20 ans	27%	Taille movenne des	ménages	2.7

Part des plus de 60 ans 17% Part des ménages de 1 personne 20% Part des ménages de 4 personnes et + 29%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

4 307 logements dont	22%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	85%		Propriétaires-occupants	66%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	17%
Résidences principales 4 pièces et +	76%		RGP 99	

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		60 logements par an			Rappel production	75
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		66 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	86	logemen	logements construits par an		desserrement ménages	33%
Construction	78%	en individuel			renouvellement du parc	9%
2000-2006	7,7	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	6%
	7,7	1 000 habitants			croissance ménages	52%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		2 510 logements		69%	dans les sites de projet	
				69%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	594	soit un taux de 12,4%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	362	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	348	SC	oit	8,6	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	396				
DDE fishior no unique demando HLM					

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	16	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	24	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 0

TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI	
8	2,6%	89,7%	7,7%	
TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI	
30	0,0%	100,0%	0,0%	
	8 TOTAL	8 2,6% TOTAL dont PLS	8 2,6% 89,7% TOTAL dont PLS dont PLUS	

Simulation taux de logements	
locatifs	13,8%
conventionnés	
2011	
l .	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Ambès

POPULATION

RGP	2 824	Estimation a'urba	2 882 habitants		Evolution 1999-2004
1999	habitants	2004	2 002 Habitants		12 habitants par an
				_	_

Part des moins de 20 ans 28% Part des plus de 60 ans 19%

Taille moyenne des ménages	2,7
Part des ménages de 1 personne	20%
Part des ménages de 4 personnes et +	30%
RGP 99	

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

1 091 logements dont	23%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	93%		Propriétaires-occupants	60%
Résidences principales 1 et 2 pièces	2%		Locataires dans le parc privé	18%
Résidences principales 4 pièces et +	82%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		20	logements par an		Rappel production	11
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		22	logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	8	logemer	ts construits par an		desserrement ménages	52%
Construction	81%	en indivi	duel		renouvellement du parc	16%
2000-2006	2,7	logemer	ts construits par an pour		variation parc occupé	-62%
	^{2,7} 1 000 h		00 habitants		croissance ménages	94%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		260	logomonto	92%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		200	260 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	236	soit un taux de 22,8%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Hors SRU	
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	89	soit	8,9	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	97			

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 0 à 4	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	de 0 à 4	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005							
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI			
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	100,0%			
2006							
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI			
publics financés par an en développement de l'offre	0	0.0%	0.0%	0.0%			

Simulation taux de logements locatifs	22,3%
conventionnés 2011	22,3%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Artigues-près-Bordeaux

POPULATION

RGP	5 984	Estimation a'urba	6 493 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	0 493 Habitants	102	habitants par an
,	<u> </u>	\ <u>.</u>	.		
Part des n	noins de 20 ans	29%	Taille moyenne des	s ménages	3,0

Part des plus de 60 ans 11% Part des ménages de 1 personne 10% Part des ménages de 4 personnes et + 37%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

2 029 logements dont	6%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	94%		Propriétaires-occupants	87%
Résidences principales 1 et 2 pièces	2%		Locataires dans le parc privé	7%
Résidences principales 4 pièces et +	90%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		40	logements par an		Rappel production	44
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		44	logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
66 logements construits par an			desserrement ménages	48%		
Construction	49%	en indivi	en individuel		renouvellement du parc	9%
2000-2006	11.0	logements construits par an pour			variation parc occupé	4%
	11,0 1 000 habitants		bitants		croissance ménages	40%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		480 logements		79%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat				19%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	166	soit un taux de 7,4%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	282	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	188		soit	9,5	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	710				
DDE fishior no unique demando HLM					

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	18	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	20	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	46	37,9%	61,6%	0,4%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	37	0,0%	97,3%	2,7%

Simulation taux	
de logements	
locatifs	10,4%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement







Bassens

POPULATION

RGP	6 978	Estimation a'urba	7 556 habitants	Evolution 1999-2004
1999	habitants	2004	7 550 Habitants	116 habitants par an

Part des moins de 20 ans 26% Part des plus de 60 ans 18%

Taille moyenne des ménages	2,7
Part des ménages de 1 personne	22%
Part des ménages de 4 personnes et +	27%
RGP 99	•

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

2 686 logements dont	12%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	67%		Propriétaires-occupants	47%
Résidences principales 1 et 2 pièces	9%		Locataires dans le parc privé	9%
Résidences principales 4 pièces et +	73%		RGP 99	
RGP 99	•			

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		45 logements par an			Rappel production	39
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		50 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	62 logements construits par an			desserrement ménages	39%	
Construction	43%	en indivi	en individuel		renouvellement du parc	25%
2000-2006	8,8	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	-14%
	0,0	1 000 habitants			croissance ménages	50%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		410 logements		700/	dans les sites de projet	
				76%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	1 244 soit un taux de 47,3%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	277		soit	10,8	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	403				
DDE fishior no unique demando HLM		_			

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 0 à 12	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués		logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

302 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005						
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI		
publics financés par an en développement de l'offre	7	89,2%	0,0%	10,8%		
2006						
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI		
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%		

Simulation taux de logements	
locatifs	43,1%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement

gramme local de l'habitat - livre 2 © 2007



_								
				Bègles				
			PC	OPULATIO	ON			
RGP 22 475 1999 habitants			on a'urba 004	25 592	habitants			1999-2004 habitants par an
	Part des moins de 20 ans 22% Part des plus de 60 ans 24% RGP 99			Taille moyenne des ménages Part des ménages de 1 personne Part des ménages de 4 personnes et + RGP 99			2,3 31% 17%	
			PARC I	DE LOGE	MENTS			
	STR	UCTURE I	DU PARC E	ET DES RES	SIDENCES	PRINCIPA	ALES	
10 317 logements	dont	37%	construits	avant 1949				
Résidences principales Résidences principales Résidences principales	1 et 2 pièces	61% 15% 53%				· ·	s-occupants dans le parc privé	48% 16%
HGP 99	ОВ	JECTIFS D	DE PRODU	CTION ET F	PRODUCT	ION RECE	NTE	
Besoins en logements PLH/PLU Besoins en logements PLH/P		250 275	logements	<u> </u>		Rappel production 1990-1999		108 logts par an
Construction 2000-2006	229 28% 10,2	en individu	construits	par an par an pour		dont desserrement ménages renouvellement du parc variation parc occupé croissance ménages		50% 58% -4% -5%
PLU estimation 2005-2015 dans les sites de projet capacités d'accueil habitat 1 900 logements 89% dans les sites de projet (zones U et AU)								
	1	LOGEME	ENTS LO	CATIFS C	ONVENT	ΓΙΟΝΝΕS	,	
STRUCTURE	DU PARC, O	BJECTIFS	DE PROD	UCTION, P	RODUCTION	ON RECEN	ITE ET PROGRA	MMATION
Logements locatifs co Situation au regard de Décompte DDE SRU - logements pu	l'article 55 de		J	3 592 Pas d'obliga		un taux de	32,1%	
Demandes de logeme Demandeurs résidan Nombre de ménages DDE - fichier n° unique demande HI	t dans la comr demandeurs		és	1 057 2 106	soit	10,9	demandeurs pour	1 000 ménages
Besoins initiaux en dé	veloppement (de l'offre (F	PLH 2001)	41	l'offre à pr	oduire par a	nventionnés en dé an (parc public)	
Besoins en développement de l'offre réévalués		59	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)					
367 logement(s	s) locatif(s) cor	nventionné	(s) démoli(s	s) ou dont la	démolition	est actée 2	2003-2008	
2001-2005 Logements locatifs co publics financés par a en développement de	n	TOTAL	dont PLS 50,5%	dont PLUS 45,2%	dont PLAI 4,3%		Simulation taux de logements locatifs conventionnés	30,9%

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

dont PLS dont PLUS dont PLAI

0,0%

0,0%

2011

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement

TOTAL

100,0%

a'urba. 2007



Logements locatifs conventionnés

publics financés par an

en développement de l'offre



Blanquefort

POPULATION

RGP 13 90 1999 habita		Estimation a'urba 2004	15 166 habitants	Evolution 1999-2004 253 habitants par
1999 habita	nts	2004		253 habitants par

Part des moins de 20 ans Part des plus de 60 ans 14% Taille moyenne des ménages 2,6 Part des ménages de 1 personne 23% Part des ménages de 4 personnes et + 26%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

5 561 logements dont	11%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	62%		Propriétaires-occupants	60%
Résidences principales 1 et 2 pièces	14%		Locataires dans le parc privé	17%
Résidences principales 4 pièces et +	67%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/P	LU initiaux PLH 2001	110	logements par an		Rappel production	101
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		121 logements par an			1990-1999	logts par a
					dont	
	60	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	43%
Construction	81%	en individ	duel		renouvellement du parc	5%
2000-2006	4,3	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	0%
	4,3	1 000 ha	bitants		croissance ménages	52%
DOC - DRE						•
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		1.000		81%	dans les sites de projet	
		1 360	1 360 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	1 413 soit un taux de 23,9%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	530	soit	10,0	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	786			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	24	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	31	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 10

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	12	10,0%	88,3%	1,7%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	19	84,2%	10,5%	5,3%

Simulation taux de logements locatifs	23.8%
conventionnés 2011	20,076

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Bordeaux POPULATION RGP 215 363 Estimation a'urba Evolution 1999-2004 229 100 habitants 1999 habitants 2004 2 747 habitants par an Part des moins de 20 ans 19% Taille moyenne des ménages 1.8 Part des plus de 60 ans 20% Part des ménages de 1 personne 52% Part des ménages de 4 personnes et + 10% **PARC DE LOGEMENTS** STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES 132 895 logements dont 54% construits avant 1949 Résidences principales en individuel 27% Propriétaires-occupants 30% Résidences principales 1 et 2 pièces 42% Locataires dans le parc privé 48% Résidences principales 4 pièces et + 35% **OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE** Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001 1 200 logements par an Rappel production 1 447 Besoins en logements PLH/PLU réévalués 1990-1999 1 800 logts par an logements par an dont 59% 1 070 logements construits par an desserrement ménages Construction 9% en individuel renouvellement du parc 11% 2000-2006 logements construits par an pour variation parc occupé 6% 5.0 23% 1 000 habitants croissance ménages DOC - DRE PLU estimation 2005-2015 dans les sites de projet 8 300 logements 98% capacités d'accueil habitat (zones U et AU) LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION Logements locatifs conventionnés en 2006 18 984 soit un taux de 14,7% Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU 6 856 logements locatifs conventionnés manquants Décompte DDE SRU - logements publics et privé Demandes de logements locatifs conventionnés Demandeurs résidant dans la commune demandeurs pour 1 000 ménages 11 816 soit 10,4 Nombre de ménages demandeurs 11 784 logements locatifs conventionnés en développement de Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001) 392 l'offre à produire par an (parc public) logements locatifs conventionnés en développement Besoins en développement de l'offre réévalués de l'offre à produire par an (parcs public et privé) logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 648 2001-2005 Simulation taux Logements locatifs conventionnés TOTAL dont PLS dont PLUS dont PLAI de logements

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

44.8%

dont PLS dont PLUS dont PLAI

38,4%

8.5%

0,4%

locatifs

conventionnés 2011

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement a 2007

268

TOTAL

255

46,7%

61,2%

programme local de l'habitat - livre 2 © 2007

publics financés par an

publics financés par an

en développement de l'offre

en développement de l'offre

Logements locatifs conventionnés



15.6%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en

conventionnés publics et privés sont satisfaits)

logements globaux et en logements locatifs

Bouliac

POPULATION

RGP	3 248	Estimation a'urba	3 392 habitants		Evolution 1999-2004
1999	habitants	2004	3 332 Habitants		29 habitants par an
		·		_	

Part des moins de 20 ans 27% Part des plus de 60 ans 14%

Taille moyenne des ménages	2,8
Part des ménages de 1 personne	16%
Part des ménages de 4 personnes et +	30%
PCP 99	•

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

1 212 logements dont	13%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	71%		Propriétaires-occupants	61%
Résidences principales 1 et 2 pièces	5%		Locataires dans le parc privé	11%
Résidences principales 4 pièces et +	83%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		ux PLH 2001 20 logements par an			Rappel production	24
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		22 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	9	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	-2%
Construction	100%	en indivi	duel		renouvellement du parc	26%
2000-2006	2,9	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	6%
	2,9	1 000 ha	bitants		croissance ménages	70%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		640		80%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil h	abitat	040	640 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	38	soit un taux de 3,1%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Hors SRU	
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	34		soit	3,0	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	24				
DDE fichier no unique demando HLM		_			

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	5	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	11	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	6,7%
locatifs conventionnés	6,7%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Le Bouscat **POPULATION** RGP Evolution 1999-2004 22 455 Estimation a'urba 23 664 habitants 1999 habitants 2004 242 habitants par an Part des moins de 20 ans 2,2 21% Taille moyenne des ménages Part des plus de 60 ans Part des ménages de 1 personne 36% 26% Part des ménages de 4 personnes et + 15% **PARC DE LOGEMENTS** STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES 28% construits avant 1949 11 211 logements dont RGP 99 Résidences principales en individuel 50% Propriétaires-occupants 53% Résidences principales 1 et 2 pièces 18% Locataires dans le parc privé 23% Résidences principales 4 pièces et + 55%

	ОВ	JECTIFS	DE PRODUCTION ET P	RODUC1	TION RECENTE	
Besoins en logements PLH/P	LU initiaux PLH 2001	100	logements par an		Rappel production	123
Besoins en logements PLH	PLU réévalués	110	110 logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	103	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	39%
Construction	38%	en individ	duel		renouvellement du parc	39%
2000-2006	4.6	4,6 logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-13%
	4,0				croissance ménages	35%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		000		65%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil h	nabitat	680	logements	65%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS	LOCATIFS CON	IVENTI	ONNE	5
STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE P	PRODUCTION, PRO	DUCTIO	N RECE	NTE ET PROGRAMMATION
Logements locatifs conventionnés en 2006	2 311	soit ur	taux de	20,9%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligatio	n		
Décompte DDE SRU - logements publics et privés				
Demandes de logements locatifs conventionnés				
Demandeurs résidant dans la commune	735	soit	7,1	demandeurs pour 1 000 ménages

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	19	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
		logements locatifs conventionnés en développement

1 034

Besoins	initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	19	l'offre à produire par an (parc public)
Besoins	en développement de l'offre réévalués	24	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)
26	logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont l	a démolition est actée 2003-2008

3	(- / (-	,	
2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	18	86,4%	13,6%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	20,8%
(dans l'hypothèse où, d	'ici 2011, les besoins en

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement a 2007

programme local de l'habitat - livre 2 © 2007

Nombre de ménages demandeurs



20%

Bruges

POPULATION RGP Evolution 1999-2004 10 610 Estimation a'urba 12 244 habitants 1999 habitants 2004 327 habitants par an 2,4 Part des moins de 20 ans 24% Taille moyenne des ménages Part des plus de 60 ans 27% 21% Part des ménages de 1 personne

PARC DE LOGEMENTS

Part des ménages de 4 personnes et +

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

4 535 logements dont	12%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	68%		Propriétaires-occupants	56%
Résidences principales 1 et 2 pièces	13%		Locataires dans le parc privé	22%
Résidences principales 4 pièces et +	62%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		150 logements par an			Rappel production	118	
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		165 logements par an			1990-1999	logts par an	
					dont		
200		logements construits par an			desserrement ménages	18%	
Construction	37%	en individuel			renouvellement du parc	15%	
2000-2006	18,9	logements construits par an pour			variation parc occupé	-7%	
	10,9	1 000 habitants			croissance ménages	74%	
DOC - DRE							
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		0.000		98%	dans les sites de projet		
		2 090	2 090 logements		(zones U et AU)		

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	1 107 soit un taux de 21,1%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	370	soit	8,5	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	565			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	36	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	52	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 0

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	34	22,4%	77,1%	0,6%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
oublics financés par an en développement de l'offre	53	0,0%	100,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	22,1%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Carbon-Blanc

POPULATION RGP Evolution 1999-2004 6 620 Estimation a'urba 6 729 habitants 1999 habitants 2004 22 habitants par an

Part des moins de 20 ans 24% Taille moyenne des ménages Part des plus de 60 ans 22% Part des ménages de 1 personne Part des ménages de 4 personnes et +

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

2 653 logements dont	10%	construits avant 1949		
RGP 99			_	
Résidences principales en individuel	72%		Propriétaires-occupants	67%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	11%
Résidences principales 4 pièces et +	78%		RGP 99	
RGP 99		_		

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		40 logements par an		Rappel production	55		
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		44 logements par an			1990-1999	logts par an	
					dont		
42		logements construits par an			desserrement ménages	37%	
Construction	47%	en individuel			renouvellement du parc	6%	
2000-2006	6,3	logements construits			variation parc occupé	1%	
6,3		1 000 habitants			croissance ménages	56%	
DOC - DRE							
PLU estimation 2005-2015		500		74%	dans les sites de projet		
capacités d'accueil habitat		500	500 logements		(zones U et AU)		

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	518	soit un taux de 18,5%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	43	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	206	soit	8,0	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	486			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	6	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	10	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 0

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	14	45,6%	54,4%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux	
de logements	
locatifs	18,6%
conventionnés	
2011	

2.5

21%

23%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Cenon

		P	OPULATION		
RGP 1999	21 283 habitants	Estimation a'urba 2004	22 973 habitants	Evolution 338	1999-2004 habitants par an
Part des i	moins de 20 ans	26%	Taille moyenne de	es ménages	2,4

Part des moins de 20 ans	26%
Part des plus de 60 ans	22%
RGP 99	

Taille moyenne des ménages	2,4
Part des ménages de 1 personne	31%
Part des ménages de 4 personnes et +	21%
BGP 99	•

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

16%	construits avant 1949		
38%		Propriétaires-occupants	(
13%		Locataires dans le parc privé	
57%		RGP 99	
	38%	38% 13%	38% Propriétaires-occupants 13% Locataires dans le parc privé

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH	PLU initiaux PLH 2001	110 logements par an		Rappel production		39
Besoins en logements PL	H/PLU réévalués	121 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	132	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	149%
Construction	24%	en individ	duel		renouvellement du parc	32%
2000-2006	6,2	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	-69%
	0,2	1 000 habitants			croissance ménages	-11%
DOC - DRE	<u> </u>					
PLU estimation 2005-2015		960 Jagamenta		100%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil	habitat	860 logements		100%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	4 997 soit un taux de 54,0%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	1 575		soit	18,1	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	1 515				
DDE fishior no unique demando HLM		-			

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 0 à 24	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués		logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

531 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	2	55,6%	0,0%	44,4%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	41	100,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	50,1%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement 2007



2										
Eysines										
	POPULATION									
				JI OLAIN						
RGP 18 407			on a'urba 004	19 496	habitants			1999-2004		
1999 habitants		20	704				218	habitants par an		
Part des moins de 20		26%				enne des mé		2,5		
Part des plus de 60 a	ns	18%				énages de 1	personne personnes et +	23% 23%		
					RGP 99	enages de 4	personnes et +	25 /6		
			PARCI	DE LOGE	MENTS					
	STR	UCTURE I	DU PARC E	ET DES RES	SIDENCES	PRINCIPA	ALES			
7 232 logements	dont	10%	construits	avant 1949						
Résidences principales	en individuel	68%				Propriétaire	es-occupants	54%		
Résidences principales		10%				Locataires RGP 99	dans le parc privé	16%		
Résidences principales RGP 99	4 pieces et +	69%				1101 00				
	OB	JECTIFS D	E PRODU	CTION ET F	PRODUCT	ION RECE	NTE			
Besoins en logements PLH/PL	U initiaux PLH 2001	100	logements	par an	Rappel production			153		
Besoins en logements PLH/P		110	logement	<u> </u>	1990-1999			logts par an		
	104				dont desserrement ménages		240/			
Construction	104 44%	logements construits p en individuel logements construits p					ement du parc	34% 9%		
2000-2006	5,7			par an pour			arc occupé	-3%		
DOC - DRE	5,7	1 000 hab	itants			croissance	e ménages	60%		
PLU estimation 2005-	2015					dans les s	ites de projet			
capacités d'accueil ha		1 910	logements	;	78%	(zones U				
	-	LOGEME	ENTS LO	CATIFS C	ONVEN	TIONNES	;			
STRUCTURE	DU PARC. O	BJECTIFS	DE PROD	UCTION. P	RODUCTI	ON RECEN	ITE ET PROGRA	MMATION		
Logements locatifs co Situation au regard de			ı	2 220 soit un taux de 29,6% Pas d'obligation						
Décompte DDE SRU - logements p		: Ia IUI 3NU	<u> </u>	Pas d oblig	alion					
Demandes de logeme	ante locatife co	nventionné	ie.							
Demandeurs résidan			73	765	soit	10,9	demandeurs pour	r 1 000 ménages		
Nombre de ménages	demandeurs			916		,.	теминического ресе	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
DDE - fichier n° unique demande H	LM									
					logements	s locatifs co	nventionnés en dé	eveloppement de		
Besoins initiaux en dé	eveloppement	de l'offre (F	PLH 2001)	23	l'offre à pr	oduire par	an (parc public)			
Besoins en développement de l'offre réévalués				40				développement		
Besoins en develop	pement de i o	iire reevai	ues	49		à produire				
0 logement(s	s) locatif(s) cor	ventionné	(e) dámali/a	c) ou dont la	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		,			
	o, iocalii(s) coi	1461111011116	(3) UCITION(S	o, ou dont la	acmonuori	7				
2001-2005 Logements locatifs co	nventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PI A		Simulation taux			
publics financés par a	an	2	0,0%	100,0%	0,0%		de logements locatifs	30,4%		
en développement de	l'offre		0,0%	100,076	0,076		conventionnés	, -		

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

dont PLS dont PLUS dont PLAI

100,0%

0,0%

2011

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement

TOTAL

0,0%





Logements locatifs conventionnés

publics financés par an

en développement de l'offre



Floirac

POPULATION

RGP 1999	16 157 habitants	Estimation a'urba 2004	17 105 habitants	Evolution 1999-2004 190 habitants par an

Part des moins de 20 ans 27% Part des plus de 60 ans 16%

2,6 Taille moyenne des ménages Part des ménages de 1 personne 26% Part des ménages de 4 personnes et + 25%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

6 468 logements dont	17%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	50%		Propriétaires-occupants	43%
Résidences principales 1 et 2 pièces	12%		Locataires dans le parc privé	9%
Résidences principales 4 pièces et +	61%		RGP 99	
RGP 99		_		

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH	/PLU initiaux PLH 2001	100	logements par an		Rappel production	34
Besoins en logements PL	LH/PLU réévalués 110 logements par an			1990-1999	logts par an	
					dont	
	61	logements construits par an			desserrement ménages	168%
Construction	79%	en individuel			renouvellement du parc	75%
2000-2006	3,7	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	-65%
	3,7	1 000 hat	bitants		croissance ménages	-79%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		4.740		96%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		1 710	710 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	3 095 soit un taux de 48,4%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	959	soit	15,5	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	935			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 0 à 9	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	de 0 à 9	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

542 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	25	65,3%	32,3%	2,4%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	36	100,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux	
de logements	
locatifs	42,5%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Gradignan **POPULATION** RGP Evolution 1999-2004 22 193 Estimation a'urba 23 404 habitants 1999 habitants 2004 242 habitants par an Part des moins de 20 ans 2,2 21% Taille moyenne des ménages Part des plus de 60 ans Part des ménages de 1 personne 34% 20% 18% Part des ménages de 4 personnes et + **PARC DE LOGEMENTS** STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES 9 798 construits avant 1949 logements dont 8% RGP 99 Résidences principales en individuel 48% Propriétaires-occupants 52%

Résidences principales	4 pièces et +	60%			RGP 99	
RGP 99						
	OB	JECTIFS	DE PRODUCTION ET P	RODUCT	TION RECENTE	
Besoins en logements PLH/PL	U initiaux PLH 2001	160	logements par an		Rappel production	130
Besoins en logements PLH/I	PLU réévalués	176	logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	88	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	68%
Construction	55%	en individ	duel		renouvellement du parc	42%
2000-2006	3,9	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	-26%
	3,9	1 000 ha	1 000 habitants		croissance ménages	17%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005	-2015	450		51%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		450 logements		51%	(zones U et AU)	

Locataires dans le parc privé

26%

LOGEMENTS LOCATIES CONVENTIONNES						
capacités d'accueil habitat	430	logements	31/0	(zones U et AU)		
PLU estimation 2005-2015	450	logemente	51%	dans les sites de projet		

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION							
Logements locatifs conventionnés en 2006	1 344	soit un taux de 13,3%					
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	675	logements locatifs conventionnés manquants					
Décompte DDE SRU - logements publics et privés							

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune 809 soit 8,8 demandeurs pour 1 000 ménages

Nombre de ménages demandeurs 873

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	35	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	66	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

Desoms	en developpement de l'onre reevalues	00	(parcs public et privé)	
0	logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont l	a démolition est actée 2003-2008	

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	17	26,5%	73,5%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%

23%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés	15,0%		
2011			
(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins e			

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement a 2007



Résidences principales 1 et 2 pièces



Le Haillan

POPULATION

RGP	8 133	Estimation a'urba	8 571 habitants	Evolution 1999-2004
1999	habitants	2004	0 37 T Habitants	88 habitants par an

Part des moins de 20 ans 27% Part des plus de 60 ans 15%

Taille moyenne des ménages	2,6
Part des ménages de 1 personne	20%
Part des ménages de 4 personnes et +	27%
RGP 99	•

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

3 142 logements dont	8%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	80%		Propriétaires-occupants	63%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	13%
Résidences principales 4 pièces et +	75%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		40	logements par an		Rappel production	74
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		44	44 logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	45	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	38%
Construction	45%	en indivi	duel		renouvellement du parc	8%
2000-2006	5,5	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	-9%
	5,5	1 000 habitants			croissance ménages	64%
DOC - DRE						
PLU estimation 200	5-2015	1 160	logomonto	97%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		1 160	logements	9/%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	718 soit un taux de 21,2%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	252	S	oit	8,3	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	319				
DDE fishior no unique demando HLM					

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	9	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	10	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	20	0,0%	100,0%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	52	13,5%	86,5%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	21,2%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Lormont

_			POPULATION		
RGP	21 343	Estimation a'urba	21 848 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	21 040 Hasilanio	101	habitants par an
Part des n	noins de 20 ans	29%	Taille moyenne des r	nénages	2,5
Part des p	lus de 60 ans	16%	Part des ménages de	e 1 personne	29%
RGP 99		<u> </u>	Part des ménages de	e 4 personnes et +	24%
			RGP 99		

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

8 646 logements dont	10%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	28%		Propriétaires-occupants	30%
Résidences principales 1 et 2 pièces	12%		Locataires dans le parc privé	9%
Résidences principales 4 pièces et +	57%		RGP 99	
BCB 00				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		70 logements par an			Rappel production	20
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		77 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	74	logemer	nts construits par an		desserrement ménages	306%
Construction	54%	en indivi	duel		renouvellement du parc	0%
2000-2006	3,5	logements construits par an pour			variation parc occupé	-175%
	3,5	1 000 habitants			croissance ménages	-31%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		4.000		62%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		1 300	1 300 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	5 308 soit un taux de 64,1%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	1 700		soit	20,6	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	1 378				
DDE fishior no unique demando HLM		-			

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

1 272 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	24	51,7%	46,6%	1,7%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	71	100,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements	56 3%
locatifs conventionnés 2011	56,3%
(-1 11	lii-i 0044 i

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement 2007





Mérignac

POPULATION

RGP 61 99 1999 habitar	Estimation 200	 67 372 habitants		Evolution 1 076	1999-2004 habitants par an
Part des moins de	 23%		nne des mér		

 Part des moins de 20 ans
 23%

 Part des plus de 60 ans
 20%

 RGP 99
 20%

Taille moyenne des ménages	2,2
Part des ménages de 1 personne	35%
Part des ménages de 4 personnes et +	17%
RGP 99	

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

29 621 logements dont	10%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	43%		Propriétaires-occupants	48%
Résidences principales 1 et 2 pièces	21%		Locataires dans le parc privé	29%
Résidences principales 4 pièces et +	54%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		550 logements par an			Rappel production	598
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		605 logements par an			1990-1999	logts par a
					dont	
	399	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	44%
Construction	34%	en individ	duel		renouvellement du parc	23%
2000-2006	6.4	logements construits par an pour			variation parc occupé	-3%
	0,4	6,4 1 000 habitants			croissance ménages	36%
DOC - DRE	•					*
PLU estimation 2005-2015		0.700		74%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		2 760	760 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	7 943 soit un taux de 26,1%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	2 684	soit	9,7	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	3 748			
DDE fishior no unique demando HLM				

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	100	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	182	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

481 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	29	8,3%	89,6%	2,1%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés	26,5%
conventionnés 2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement 2007





Parempuyre POPULATION RGP 6 613 Estimation a'urba Evolution 1999-2004 7 198 habitants 1999 habitants 2004 117 habitants par an 3.1 Part des moins de 20 ans 31% Taille moyenne des ménages Part des plus de 60 ans 11% Part des ménages de 1 personne 11% Part des ménages de 4 personnes et + 39% **PARC DE LOGEMENTS** STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES 2 193 logements dont 11% construits avant 1949 Résidences principales en individuel 96% Propriétaires-occupants 85% Résidences principales 1 et 2 pièces 4% Locataires dans le parc privé 11% Résidences principales 4 pièces et + 82% **OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE** Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001 logements par an Rappel production 58 Besoins en logements PLH/PLU réévalués 1990-1999 55 logts par an logements par an dont 24% 83 logements construits par an desserrement ménages Construction 53% en individuel renouvellement du parc 6% 2000-2006 logements construits par an pour -8% variation parc occupé 12.6 78% 1 000 habitants croissance ménages DOC - DRE PLU estimation 2005-2015 dans les sites de projet logements 78% capacités d'accueil habitat (zones U et AU) LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION Logements locatifs conventionnés en 2006 129 soit un taux de 5,2% Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU 371 logements locatifs conventionnés manquants Décompte DDE SRU - logements publics et privé Demandes de logements locatifs conventionnés Demandeurs résidant dans la commune 7,7 166 soit demandeurs pour 1 000 ménages Nombre de ménages demandeurs 200 logements locatifs conventionnés en développement de Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001) 20 l'offre à produire par an (parc public) logements locatifs conventionnés en développement Besoins en développement de l'offre réévalués de l'offre à produire par an 22 (parcs public et privé) logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 0 2001-2005 Simulation taux Logements locatifs conventionnés TOTAL dont PLS dont PLUS dont PLAI

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

82,4%

dont PLS dont PLUS dont PLAI

100,0%

2,2%

0,0%

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement

27

TOTAL

10

15,4%

0,0%





publics financés par an

publics financés par an

en développement de l'offre

en développement de l'offre

Logements locatifs conventionnés



8,3%

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en

conventionnés publics et privés sont satisfaits)

logements globaux et en logements locatifs

de logements

conventionnés 2011

locatifs

21%

Pessac

POPULATION RGP Evolution 1999-2004 56 143 Estimation a'urba 59 374 habitants 1999 habitants 2004 646 habitants par an 2,4 Part des moins de 20 ans 23% Taille moyenne des ménages Part des plus de 60 ans 19% Part des ménages de 1 personne 30%

PARC DE LOGEMENTS

Part des ménages de 4 personnes et +

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

23 344 logements dont	11%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	59%		Propriétaires-occupants	54%
Résidences principales 1 et 2 pièces	17%		Locataires dans le parc privé	23%
Résidences principales 4 pièces et +	63%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		320	320 logements par an		Rappel production	467
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		352 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	217	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	41%
Construction 59% 2000-2006 3,9		en individuel			renouvellement du parc	17%
		logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	-8%
		1 000 habitants			croissance ménages	50%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		4.750		57%	dans les sites de projet	
		1 /50	1 750 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	5 548 soit un taux de 23,0%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	2 368	soit	10,7	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	2 631			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	40	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	77	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 0

PLS dont PLUS	JATC	
	JIAL	dont PLA
9% 46,3%	45	8,8%
PLS dont PLUS	JATC	dont PLA
100,0%	42	0,0%
	45 OTAL	9% 46,3% PLS dont PLUS

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	22,8%
--	-------

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Saint-Aubin-de-Médoc

POPULATION

RGP	4 990	Estimation a'urba	5 539 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	5 559 Habitarits	110	habitants par an
,	·				
David days		000/	T - 20		0.0

Part des moins de 20 ans 28% Part des plus de 60 ans 13%

Taille moyenne des ménages 2,9 Part des ménages de 1 personne 10% Part des ménages de 4 personnes et + 35%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

1 707 logements dont	6%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	98%		Propriétaires-occupants	86%
Résidences principales 1 et 2 pièces	2%		Locataires dans le parc privé	11%
Résidences principales 4 pièces et +	93%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		40	logements par an		Rappel production	42
Besoins en logements PLH/I	soins en logements PLH/PLU réévalués 44 logements par an			1990-1999	logts par an	
					dont	
	51	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	33%
Construction	74%	en individuel			renouvellement du parc	4%
2000-2006	logements construits par an pour			variation parc occupé	2%	
	10,2	1 000 habitants			croissance ménages	61%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		1.000		000/	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		1 220	logements	89%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	43	soit un taux de 2,2%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	344	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	65	soi	t	3,9	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	24				
DDE fishior no unique demando HLM					

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	16	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	18	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	11	59,6%	40,4%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an		0.0%	0.0%	0.0%

Simulation taux de logements		
locatifs	5,7%	
conventionnés		
2011		

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Saint-Louis-de-Montferrand

POPULATION

RGP	1 864	Estimation a'urba	1 888 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	1 000 Habitants	5	habitants par an
David days		000/	T. 20		0.0

Part des moins de 20 ans 30% Part des plus de 60 ans 13%

Taille moyenne des ménages 3,0 Part des ménages de 1 personne 16% Part des ménages de 4 personnes et + 34%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

677 logements dont	24%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	93%		Propriétaires-occupants	72%
Résidences principales 1 et 2 pièces	5%		Locataires dans le parc privé	21%
Résidences principales 4 pièces et +	80%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		10 logements par an			Rappel production	10
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		11 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	14	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	77%
Construction	nstruction 49% en individuel		duel		renouvellement du parc	9%
2000-2006	7.6	7,6 logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-9%
	7,0				croissance ménages	23%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		570 Language		95%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		5/0	570 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	3	soit un taux de 0,5%					
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Hors SRU						
Décompte DDE SRU - logements publics et privés							

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	42	soit	6,7	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	5			

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 0 à 2	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	de 0 à 2	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
0	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
20	0,0%	100,0%	0,0%
	0 TOTAL	0 0,0%	0 0,0% 0,0% TOTAL dont PLS dont PLUS

Simulation taux de logements	
locatifs	1,8%
conventionnés 2011	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Saint-Médard-en-Jalles

POPULATION

RGP 1999	25 566 habitants	Estimation a'urba 2004	27 446 habitants	Evolution 376	1999-2004 habitants par an
Part des n	noine de 20 ans	27%	Taille movenne des	mánagas	27

Part des moins de 20 ans Part des plus de 60 ans 17% Part des ménages de 1 personne 17% Part des ménages de 4 personnes et + 29%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

9 652 logements dont	12%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	89%		Propriétaires-occupants	71%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	16%
Résidences principales 4 pièces et +	81%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		205	logements par an		Rappel production	223
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		226 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	213	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	27%
Construction	70%	en individuel			renouvellement du parc	8%
2000-2006	8.3	logemen	ts construits par an pour		variation parc occupé	0%
	0,3	1 000 habitants			croissance ménages	65%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		0.400		64%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		2 130	2 130 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	1 128	soit un taux de 10,9%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	941	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	729		SC	oit	7,8	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	1 108					
DDE fishior no unique demando HLM		_				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	49	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	54	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

52 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	56	23,7%	73,0%	3,2%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	205	2,9%	95,6%	1,5%

Simulation taux de logements	
locatifs	12,0%
conventionnés	
2011	

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Saint-Vincent-de-Paul

POPULATION

RGP	1 055	Estimation a'urba	1 057 habitants	Evolution 1999-2004
1999	habitants	2004	1 007 Habitants	0 habitants par an

Part des moins de 20 ans 31% Part des plus de 60 ans 12%

2,9 Taille moyenne des ménages Part des ménages de 1 personne 18% Part des ménages de 4 personnes et + 33%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

382 logements dont	38%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	96%		Propriétaires-occupants	62%
Résidences principales 1 et 2 pièces	7%		Locataires dans le parc privé	27%
Résidences principales 4 pièces et +	78%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		10 logements par an			Rappel production	7
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		11 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	2	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	29%
Construction	Construction 100%		duel		renouvellement du parc	17%
2000-2006	1,5	logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-18%
	1,5				croissance ménages	73%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		070		89%	dans les sites de projet	
		2/0	270 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	16	soit un taux de 4,5%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Hors SRU	
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	30	soit	8,2	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	0			

DDE - fichier n° unique demande HLM

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	de 0 à 1	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	de 0 à 1	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	0	0,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	5,1%
--	------

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Le Taillan-Médoc

POPULATION

RGP	7 885	Estimation a'urba	8 392 habitants	Evolution	1999-2004
1999	habitants	2004	6 392 Habitants	101	habitants par an
,	•				
Part des r	maine de 20 ans	28%	Taille movenne	o des ménages	2.8

Part des moins de 20 ans Part des plus de 60 ans 17%

Taille moyenne des ménages	2,8
Part des ménages de 1 personne	14%
Part des ménages de 4 personnes et +	31%
RGP 99	•

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

2 826 logements dont	11%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	97%		Propriétaires-occupants	85%
Résidences principales 1 et 2 pièces	3%		Locataires dans le parc privé	10%
Résidences principales 4 pièces et +	86%		RGP 99	
RGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		55 logements par an			Rappel production	66
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		61 logements par an			1990-1999	logts par an
					dont	
	64	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	29%
Construction 99%		en individuel			renouvellement du parc	12%
2000-2006	0.1	8,1 logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	-3%
	0,1				croissance ménages	63%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015		4.000		78%	dans les sites de projet	
capacités d'accueil habitat		1 620	620 logements		(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	104	soit un taux de 3,3%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	529	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	163	soit	5,9	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	155			
DDE fishior no unique demando HLM				

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	26	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	41	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	15	39,0%	61,0%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	77	0,0%	100,0%	0,0%

Simulation taux de logements		
locatifs	8,3%	
conventionnés		
2011		

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58





Talence

POPULATION RGP Evolution 1999-2004 37 210 Estimation a'urba 40 574 habitants 1999 habitants 2004 673 habitants par an Part des moins de 20 ans 20% Taille moyenne des ménages 1,9 50% Part des plus de 60 ans 18% Part des ménages de 1 personne Part des ménages de 4 personnes et + 11%

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

RGP 99				
			_	
Résidences principales en individuel	34%		Propriétaires-occupants	35
Résidences principales 1 et 2 pièces	39%	1	Locataires dans le parc privé	36
Résidences principales 4 pièces et +	41%	1	RGP 99	

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		160	logements par an		Rappel production	433	
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		176 logements par an			1990-1999	logts par an	
					dont		
178 logements construits par an Construction 50% en individuel			desserrement ménages	53%			
		en individ	duel		renouvellement du parc	12%	
2000-2006	4.0	logements construits par an pour 1 000 habitants			variation parc occupé	1%	
	4,8				croissance ménages	35%	
DOC - DRE							
PLU estimation 2005-2015		E40	lagamenta	57%	dans les sites de projet		
capacités d'accueil habitat		540	40 logements		(zones U et AU)		

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	4 501 soit un taux de 22,3%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	Pas d'obligation
Décompte DDE SRU - logements publics et privés	

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	1 610	soi	t	8,6	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	2 444				
DDE - fichier no unique demande HLM		-			

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	30	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	61	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008 0

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	8	95,1%	4,9%	0,0%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	57	0,0%	100,0%	0,0%

Simulation taux	
de logements	
locatifs	22,6%
conventionnés	
2011	
conventionnés	22,070

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

a'urba. 2007 Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement



Villenave-d'Ornon

POPULATION

1 Of OLATION								
RGP 27 500	Estimation	on a'urba 29 049 habitants		Evolution 1999-2004				
1999 habitants	20	04	29 049 Habitants		310	habitants par an		
Part des moins de 20 ans	25%		Taille moye	enne des mé	nages	2,6		
Part des plus de 60 ans	21%		Part des m	énages de 1	personne	23%		
RGP 99			Part des m	énages de 4	personnes et +	24%		

Part des ménages de 4 personnes et +

PARC DE LOGEMENTS

STRUCTURE DU PARC ET DES RESIDENCES PRINCIPALES

11 247 logements dont	12%	construits avant 1949		
RGP 99				
Résidences principales en individuel	73%		Propriétaires-occupants	649
Résidences principales 1 et 2 pièces	9%		Locataires dans le parc privé	169
Résidences principales 4 pièces et +	72%		RGP 99	
BGP 99				

OBJECTIFS DE PRODUCTION ET PRODUCTION RECENTE

Besoins en logements PLH/PLU initiaux PLH 2001		185	logements par an		Rappel production	190
Besoins en logements PLH/PLU réévalués		204	logements par an		1990-1999	logts par an
					dont	
	114	logemen	ts construits par an		desserrement ménages	38%
Construction	60%	en individuel			renouvellement du parc	27%
2000-2006	4,2	logemen	logements construits par an pour 1 000 habitants		variation parc occupé	-5%
	4,2	1 000 ha			croissance ménages	40%
DOC - DRE						
PLU estimation 2005-2015 capacités d'accueil habitat		4 000		83%	dans les sites de projet	
		1 890	logements	03%	(zones U et AU)	

LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES

STRUCTURE DU PARC, OBJECTIFS DE PRODUCTION, PRODUCTION RECENTE ET PROGRAMMATION

Logements locatifs conventionnés en 2006	1 798	soit un taux de 15,6%
Situation au regard de l'article 55 de la loi SRU	513	logements locatifs conventionnés manquants
Décompte DDE SRU - logements publics et privés		

Demandes de logements locatifs conventionnés

Demandeurs résidant dans la commune	863		soit	8,1	demandeurs pour 1 000 ménages
Nombre de ménages demandeurs	1 055				
DDE fishior no unique demando HLM		_			

Besoins initiaux en développement de l'offre (PLH 2001)	44	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parc public)
Besoins en développement de l'offre réévalués	89	logements locatifs conventionnés en développement de l'offre à produire par an (parcs public et privé)

0 logement(s) locatif(s) conventionné(s) démoli(s) ou dont la démolition est actée 2003-2008

2001-2005				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	11	21,4%	75,0%	3,6%
2006				
Logements locatifs conventionnés	TOTAL	dont PLS	dont PLUS	dont PLAI
publics financés par an en développement de l'offre	18	100,0%	0,0%	0,0%

Simulation taux de logements locatifs conventionnés 2011	17,5%
--	-------

(dans l'hypothèse où, d'ici 2011, les besoins en logements globaux et en logements locatifs conventionnés publics et privés sont satisfaits)

Définition des éléments de la fiche et modalités de calcul : se référer au guide de lecture des fiches page 58

Sources: INSEE / DRE / DDE / a'urba - Traitement a 2007







agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n° 1
quai Armand Lalande

BP 71 ~ F-33041 Bordeaux Cedex Tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 Fax: 33 (0)5 56 99 89 22 contact@aurba.org

© - juillet 2007